

LA FORGE

Organe central du Parti Communiste des Ouvriers de France

www.pcof.net

Mensuel n°632 - Octobre 2021

Prochaine parution : Mardi 9 novembre 2021

2€



**Arracher
des augmentations
de salaire, une
urgence sociale !**



Vente des sous-marins à l'Australie p.15-16

"Prolétaires de tous les pays unissez-vous !"

La contradiction entre le Capital et le Travail au centre de la contestation sociale

Le 1er octobre, les retraités étaient dans la rue pour exiger une revalorisation des pensions. Depuis que les différents gouvernements s'en sont pris au système des retraites, notamment depuis 1991, les contre-réformes se sont succédé et, à chaque fois, de fortes mobilisations ont réuni actifs et retraités, au coude à coude. En 2017, avec le projet de « système universel », Macron a voulu porter un coup décisif au système par répartition et supprimer les « régimes spéciaux ». La succession de manifestations, fortes en nombre et déterminées, contre ce projet, a obligé Macron à reporter ce projet dont il avait fait un des porte-drapeaux de son quinquennat. Il l'a déjà mis en tête de son programme de gouvernement pour 2022.

La manifestation du 1er octobre a mis en lumière les difficultés de plus en plus grandes pour les retraités à joindre les deux bouts, avec des retraites qui ne sont pas revalorisées alors que les dépenses incompressibles les touchent durement (notamment celles du chauffage), et que celles des produits de consommation minimum rognent le peu qu'il reste. La colère est grande chez ces travailleurs retraités du public et du privé, qui n'acceptent pas d'être considérés comme quantité négligeable et silencieuse par le gouvernement et le patronat. Ils ne sont ni « silencieux », ni résignés, et beaucoup d'entre eux, notamment ceux qui ont milité, sont là quand il faut aller soutenir des travailleurs en grève, quand il faut diffuser des tracts devant les entreprises où le syndicat est réprimé.

Leurs mobilisations sont souvent le signe avant-coureur d'un mouvement plus vaste. Rien n'est écrit d'avance, mais les signes d'une radicalisation de la contestation sociale se multiplient, d'autant que les fermetures d'entreprises, dans l'industrie comme dans le commerce, avec les licenciements que cela entraîne, sont annoncées avec l'arrêt des « aides gouvernementales ».

A cela s'ajoute la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage, qui se traduit par des baisses considérables de revenus et va se traduire par de nouvelles difficultés et des erreurs immanquables dans la gestion de dossiers. La direction de Pôle emploi vient d'envoyer des « bracelets anti-agression » pour les conseillers en agence, mais prétend

que cela n'aurait rien à voir avec la colère des allocataires suite aux nouvelles règles d'indemnisation qui les pénalisent !

C'est dans ce contexte que s'inscrit la journée de grève et de manifestations du 5 octobre.

Le point de ralliement, c'est l'exigence de la hausse des salaires et des rémunérations, dans le public comme dans le privé. Elle va au-delà d'une journée de mobilisation, et cela, tout le monde le comprend. Elle vient s'ajouter aux autres terrains de mobilisation qui se sont développés depuis la fin du confinement, et qui sont toujours là, et remet au centre de la contestation sociale la contradiction fondamentale de la société capitaliste impérialiste, celle entre le Capital et le Travail.

Gouvernement et patronat savent que ces colères s'accroissent. C'est pour cela que le gouvernement consacre, dans son projet de budget et dans les annonces médiatiques de Macron et des ministres, des milliards aux organes de contrôle et de répression, comme la police, la gendarmerie... pour faire face à la « radicalisation » de différentes contestations ou à leur extension et enracinement. Que ce soient celles contre les grands projets inutiles qui gavent les géants du BTP et les banques qui les accompagnent, celles contre le développement sans cesse confirmé du nucléaire, que ce soient celles des travailleurs des transports qui s'opposent à la privatisation de tous les secteurs, ou celles des travailleurs menacés de licenciements. Il n'y a pas de « secteur protégé » ; même ceux qui sont présentés comme « secteurs d'avenir » sont soumis aux lois du profit maximum pour les actionnaires, de l'exploitation renforcée des travailleurs.

Le fil de la lutte de classe, entravé par la période de l'épidémie, met de plus en plus de travailleurs, actifs, retraités, chômeurs, de jeunes, de femmes des milieux populaires, dans l'obligation de lutter, pour défendre leurs intérêts contre ce système basé sur la surexploitation, la concurrence exacerbée, le pillage des richesses des pays dominés, sur fond de tensions internationales et de course aux armements. De ce système, on n'en veut pas, on le combat et on travaille à le renverser : c'est le sens de notre mot d'ordre de travailler à la rupture révolutionnaire avec le système. ★

« Pour une rupture révolutionnaire » en librairie !

ANTIDOTE

88 rue d'Avron
18000 BOURGES

LA MACHINE A LIRE

Place du Parlement
33000 BORDEAUX

LA MAUVAISE REPUTATION

19 rue des Argentiers
33000 BORDEAUX

LIBRAIRIE DU CONTRE-TEMPS

5 cours Victor Hugo
33310 BEGLES

LIBRAIRIE GEORGES

300 cours de la Libération
33400 TALENCE

MAYPRESSE

14 rue Rosenberg
37700 ST PIERRE DES CORPS

LIBRAIRE QUAI DES BRUMES

120 Grand Rue
67000 STRASBOURG

LIBRAIRE TOTEM

Rue Principale
67300 SCHILTIGHEIM

IDEODROME

7 avenue de Périgueux
67800 BISCHHEIM

LIBRAIRIE LA PLUME NOIRE

8 rue Diderot
69001 LYON

LIBRAIRIE TERRE DES LIVRES

86 rue de Marseille
69007 LYON

LIBRAIRIE JEAN JACQUES ROUSSEAU

64 rue de la Croix d'Or
73000 CHAMBERY

LIBRAIRIE LA MEMOIRE DU MONDE

36 rue Carnot
84000 AVIGNON

LIBRAIRIE PARALLELES

47 rue Saint-Honoré
75001 PARIS

LIBRAIRIE LE POINT DU JOUR

58 rue Gay-Lussac
75005 PARIS

GALERIE DE LA SORBONNE

52 rue des Ecoles
75005 PARIS

LIBRAIRIE LE MONTE EN L AIR

2 rue de la Mare
75020 PARIS

LIBRAIRIE LE MERLE MOQUEUR

51 rue de Bagnolet
75020 PARIS

LE JARGON LIBRE (en lecture)

32 rue Henri Chevreau
75020 PARIS

LIBRAIRIE QUILOMBO

23 rue Voltaire
75011 PARIS

LIBRAIRIE LA BRECHE

27 rue Taine
75012 PARIS

LIBRAIRIE DES RESISTANCES

4 villa Compoint
75017 PARIS

LIBRAIRIE EL GHORBA MON AMOUR

140 avenue des Provinces françaises
92000 NANTERRE

LIBRAIRIE LE PRESSE PAPIER

28 avenue Gabriel Péri
95100 ARGENTEUIL

Pour une rupture révolutionnaire avec le système

Prix : 10 €

Vous pouvez aussi le commander au prix de 12 € - à partir de notre site : www.pcof.net/contact/ - ou à Sté En Avant 15 cité Popincourt 75011 Paris

Tarifs d'abonnement pour la France

Pli ouvert (version papier) : 26 €

Version électronique (pdf) : 26 €

Pli fermé : 32 €

Abonnement avec soutien : 35 €

Chèque à l'ordre de : Société En Avant

15 cité Popincourt - 75011 Paris

En finir avec l'impérialisme français en luttant pour la rupture révolutionnaire

Cela fait des années que la réaction parle du « déclin de la France », pour appeler à un « sursaut national » derrière un chef qui redresserait le pays et lui redonnerait sa place centrale en Europe et dans le monde. Cette vision, mélange de nostalgie et d'apologie de la domination coloniale et néocoloniale, s'appuie sur une puissance militaire déployée au niveau mondial et un secteur militaro-industriel « disproportionné » qui s'auto-justifie à travers une intense politique de ventes d'armes tout azimut. Le Drian en est une cheville ouvrière, au service, depuis plus de quinze ans, aussi bien de Hollande que de Macron. Les contrats toujours fêtés en grande pompe, même plusieurs fois de suite, sont le fruit de montages financiers complexes et opaques, véritable trappe à commissions occultes et instrument quasi légal d'une corruption de grande ampleur, bénéficiant d'une quasi-impunité permanente. Les milliers d'emplois annoncés à chaque fois s'étiolent rapidement car la course à la productivité y règne comme dans tous les secteurs économiques. Plus grave, l'hypertrophie de ce secteur englutit d'énormes

richesses, que l'Etat draine vers les monopoles qui dominent ce secteur. Quatre événements récents sont venus ébranler quelques-unes des certitudes des tenants de la militarisation de l'économie, qui s'étend à toute la société, notamment sous la forme d'un Etat de surveillance et de répression de la contestation sociale. Le premier, chronologiquement, concerne la façon dont l'impérialisme US s'est retiré de l'Afghanistan, mettant ses alliés devant le fait accompli. A ce moment, Macron a pu se dire que l'impérialisme français s'en sortait moins mal que les autres alliés, étant donné que les troupes françaises avaient quitté le pays, dans la foulée des premiers grands retraits des militaires US. Mais il ne peut se dédouaner des années de guerre menées par les forces militaires françaises, ni de son échec. Le deuxième « coup », celui du contrat des sous-marins destinés à l'Australie est d'une autre ampleur. Nous traitons cette question dans ce numéro, mais on ne mesure pas encore toutes les implications de cette décision qui sonne comme un camouflet infligé à l'impérialisme français, par son allié le plus puis-

sant. Macron essaie de mobiliser les autres dirigeants de l'UE, notamment ceux de l'Allemagne, qui sont en ce moment occupés à résoudre la question de la coalition qui dirigera la politique de l'impérialisme allemand. Mais on voit déjà que d'autres grands projets militaro-industriels structurants, dans lesquels les monopoles français sont très engagés, sont impactés par le cours donné à la politique étasunienne par l'équipe Biden, dont le leitmotiv est plus que jamais, « America first ». Le serpent de mer de l'autonomie stratégique de l'UE en matière de défense, sans cesse convoqué par les dirigeants français, n'est partagé par la plupart des autres dirigeants européens qu'à la condition que cette autonomie soit arriérée à l'impérialisme US. C'est le troisième sujet de préoccupation des dirigeants français : le pacte de stabilité de l'UE, qui impose le respect d'un niveau d'endettement des Etats qui s'est fortement alourdi ces derniers mois, autour de 3 % du PIB, serait remis en vigueur en 2022. Macron « fait comme si » ce n'était pas un problème, mais c'est un « pari », un de plus, qu'il n'est pas sûr de gagner. Il compte certaine-

ment sur la présidence française, qui débutera en 2022, pour essayer de négocier, avec les dirigeants allemands notamment. Enfin, il y a ce qui est en train de se passer au Sahel, où l'impérialisme français est dans une contradiction quasi insurmontable : il est obligé de maintenir une forte présence militaire et, en même temps, il ne peut pas « gagner la guerre contre le terrorisme ». Le discours du premier ministre malien à la tribune de l'ONU est un camouflet supplémentaire (voir l'article dans ce numéro) qui vient s'ajouter au reste. Ce sont autant des manifestations de ce « déclin » de l'impérialisme français. Sa crise pèse de plus en plus lourdement sur le dos des travailleurs, des masses populaires, des jeunes... et des peuples. Cela confirme la nécessité de rompre avec le système capitaliste impérialiste en crise, dont l'impérialisme français est un rouage. Faire grandir l'opposition à la militarisation, à la participation à l'Otan, aux projets de « défense européenne » et à la présence de l'armée française au Mali et au Sahel, c'est aussi travailler à cette rupture. ★

Budget 2022

Tout pour les riches et les actionnaires

Le projet de Loi de Finance 2022 pour la fin du quinquennat est bien sûr un budget de campagne, qui s'accompagne d'annonces de milliards d'argent public distribués au gré des déplacements de Macron, comme le souligne l'article de la page 6 (les cadeaux de Macron). Il fut un farouche pourfendeur de « l'argent magique », pour dire non à toutes les exigences en matière d'augmentation des salaires, pensions, minima sociaux, pour justifier les coupes dans les moyens de la santé, de l'éducation, des mesures sociales portées par des mouvements de grève et des manifestations. Dans tous ces domaines, le « quoi qu'il en coûte » n'a jamais remis en cause les restructurations, les suppressions de postes. Ce qui a été présenté comme son « volet social » était sans commune mesure avec les milliards versés aux entreprises. Et si aujourd'hui ce « volet social » a été clos, il n'en est pas de même pour les aides aux entreprises. Il change de nom et devient le « plan d'investissement pour l'avenir ». En attendant, les actionnaires ont vu leurs dividendes gonfler, grâce aux 35 % de marges réalisées par les entreprises en 2021 (un chiffre à

mettre en lien avec les 57 milliards de bénéfices des entreprises du CAC 40). Ces chiffres records traduisent une surexploitation des ouvriers et des masses travailleuses rendue possible par toutes les dérogations et autres mesures de flexibilité qui ont été mises en œuvre à la faveur de la pandémie, et qui sont venues s'ajouter à l'ensemble des lois et réformes de destruction des mesures légales, des conventions collectives et des accords d'entreprises, qui vont notamment des lois El Khomri, en passant par les ordonnances Macron et autres mesures de « flexibilisation du travail ». Il est important de ne pas oublier cette continuité entre la social-démocratie, la droite et le macronisme, en termes d'attaques contre les travailleurs et leur corollaire, les moyens accrus donnés au patronat pour exploiter la force de travail. C'est ce que Macron appelle l'accroissement de « l'attractivité » pour les investissements, aussi bien ceux des grands capitalistes français que ceux des autres pays. Un volet important de cette attractivité, ce sont toutes les réformes fiscales, « pro business », dont la suppression de l'ISF n'est que la pointe de l'iceberg.

Mais les objectifs et les engagements du budget présenté par le gouvernement vont au-delà des « cadeaux », car il engage déjà l'avenir, fixé à 2030, à travers le plan d'investissements pour financer les « filières d'avenir » – les mêmes que celles que veulent développer tous les gouvernements des Etats capitalistes impérialistes : le numérique, la transition énergétique, la biologie, l'agriculture, les nouveaux moyens de transports... Le Maire n'a pas manqué de citer « la recherche », où le retard vis-à-vis des Etats concurrents qui dominent est particulièrement important. Macron en a précisé le cap : celui du développement des « start-up » privées, liées aux monopoles. Ces investissements sont financés par des emprunts que l'Etat opère sur les marchés financiers, qui alourdissent mécaniquement l'endettement public. C'est ça, « l'argent magique » que Macron rebaptise « investissement d'avenir » pour faire passer ces orientations qui vont au-delà du quinquennat. Il règle la question du remboursement de cette dette gonflée, par le « pari » sur une croissance en hausse, synonyme de rentrées fiscales, tout en affirmant qu'il n'est pas question de taxer les entreprises

et les profits, ce qui revient à dire, mais qu'il évite de dire : ce sont les travailleurs, les masses populaires qui paieront !

Le volet « régalien » du budget

Comme l'a dit Le Maire, « la politique au cur de ce PLF, c'est celle du réarmement régalien ». Autrement dit, il s'agit « d'investir » dans les domaines concernant la justice, la police, la politique d'immigration, mais aussi la défense des intérêts de l'impérialisme français dans le monde. Quand on investit, on veut un « retour » sur investissement : il faut des résultats pour agir sur la « perception de l'opinion ». Une opinion de droite que Macron veut gagner. Cette insistance à afficher de la fermeté dans des questions qui sont le terreau de la droite et de l'extrême droite ne relève pas seulement d'un calcul électoral. Elle traduit avant tout l'exigence de l'oligarchie en matière de renforcement de l'Etat policier, en prévision de la montée de la contestation sociale. Elle sait que la colère ouvrière et populaire n'a pas cessé de grandir et elle veut s'en prémunir. ★

Les « cadeaux » de Macron

Quelques mois des présidentielles, le bilan est lourd pour les travailleurs et les couches populaires. La précarité s'est accentuée partout. La pauvreté a fait un bond. Et voilà maintenant que le « reprise » se traduit par une envolée des prix qui touche les dépenses incontournables des ménages populaires : le gaz (+10 % en juillet, +5,3 % en août, +8,7 % en septembre, +12,6 % le 1^{er} octobre !!!), l'électricité, les carburants, la nourriture. Cette situation et les tensions qu'elle génère nourrissent un climat de colère dans toutes les couches de la population : dans la classe ouvrière, mais aussi dans les couches moyennes où la peur de l'avenir et le sentiment de déclassement se développent. La stratégie du gouvernement, c'est de répondre au cas par cas, catégorie par catégorie.

Un décret rendant le contrôle technique obligatoire pour les deux roues dès 2023 met les motards en colère : à peine est-il publié que Macron fait marche arrière parce que ce n'est « pas le moment d'embêter les Français » !

Le conseil d'Etat rend un avis jugeant illégaux et contraires aux directives européennes les chasses d'oiseaux

traditionnelles. Les chasseurs protestent : le gouvernement annonce qu'il va les ré-autoriser !

Le dérèglement climatique fait des ravages dans l'agriculture : Macron se rend aux rencontres organisées par le Syndicat des Jeunes Agriculteurs pour y annoncer la création d'un système d'assurance récolte !

Les commerçants et les artisans, maintenus sous perfusion pendant la crise sanitaire, s'inquiètent du nombre de faillites qui s'annoncent avec la fin du « quoi qu'il en coûte » : le chef de l'Etat se présente au congrès de l'Union des entreprises de proximité (U2P) avec le plan concocté par Alain Griset, son ministre délégué chargé des Petites et moyennes entreprises et ... ancien président de l'U2P (1).

Le 23 septembre, la CGT organise une journée de mobilisation pour les aides à domicile. Le jour même, Castex se rend dans une agence ADMR du Creusot pour annoncer un tarif plancher de 22 euros pour une heure d'intervention d'aide à domicile. Pour répondre à la colère des « exclu-e-s du Ségur », il annonce également vouloir recruter 10 000 soignants dans les Ehpad « d'ici cinq ans ».

Mais ces « cadeaux » ont leurs limites. Le « revenu d'engagement » promis pour les jeunes ni en emploi ni en études (surtout pas le RSA qui encouragerait l'assistanat !) semble en passe d'être abandonné ! Les millions de smicards devront se contenter d'une « revalorisation mécanique » de 34,89 euros brut par mois...

La farce du « bouclier tarifaire »

Face à la précarité énergétique et aux fortes inquiétudes devant les hausses fulgurantes des prix du gaz et de l'électricité, le gouvernement a annoncé la distribution d'un chèque énergie de 100 euros pour les ménages les plus modestes (entre 5 et 6 millions de bénéficiaires potentiels) et un « bouclier tarifaire » pour tous. Mais Engie et EDF peuvent se rassurer, ça ne leur fera pas perdre un centime, puisqu'il s'agit d'un simple lissage sur plusieurs mois : les hausses gelées cet hiver seront rattrapées par des baisses non répercutées lorsque les prix du marché fléchiront !

Si le gouvernement, inquiet des grognes multiples, donne l'impression de cadeaux tous azimuts avant

les élections, ceux-ci concernent d'abord des catégories où il pense pouvoir avoir des réserves électorales – avec une générosité particulière pour les policiers destinataires des 500 millions du « Beauvau de la sécurité ». Ceux qui reçoivent les « cadeaux » les plus conséquents, sont ceux qu'on entend le moins, parce qu'ils n'ont pas vraiment de reproche à faire à Macron : les monopoles bénéficiaires du gros des « aides » de l'Etat. ★

1- Les principales mesures annoncées concernent la protection du patrimoine personnel en cas de défaillance, la neutralisation de l'année 2020 pour le calcul des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie, la validation des trimestres de retraite pour les professionnels victimes des fermetures administratives et un accès simplifié à l'assurance chômage. Cette dernière mesure vise les commerçants et les artisans contraints de fermer boutique mais laisse de côté les plus précaires, notamment une grande partie des auto-entrepreneurs puisqu'une des conditions pour bénéficier des 800 euros par mois pendant six mois sera d'avoir eu un CA d'au moins 10 000 euros sur une des deux dernières années.

Argenteuil

Non aux bétonneurs et à la privatisation de la salle Jean-Vilar

Argenteuil est la cinquième ville d'Ile-de-France en nombre d'habitants. Si elle a été longtemps une ville industrielle, avec notamment Dassault, Kléber (fermés depuis) et un grand nombre de PME de tous types (comme l'usine Semperit, Otis, Givaudan...), installées sur la commune, elle en a perdu de nombreuses depuis les années 2000. Cela se traduit notamment par un taux élevé de chômage qui touche particulièrement les jeunes. Car cette ville, qui continue à gagner des habitants, est aussi une ville « jeune ». Consituée de 6 quartiers, elle compte de grandes cités populaires, comme la « dalle d'Argenteuil » dont les habitants avaient été traités de « racailles » par Sarkozy en 2007. Si l'habitat pavillonnaire reste majoritaire, notamment dans les quartiers ayant gardé de fortes caractéristiques sociologiques et au centre ville, les grands ensembles concentrent les difficultés sociales que connaissent toutes les grandes villes.

Le PCF a longtemps dirigé cette ville, mais en 2001, c'est la droite qui a gagné les élections. Le maire UMP, Mothron, a entrepris de changer la composition sociale populaire et de gommer le passé progressiste. Rues débaptisées, obstacles mis aux activi-

tés des associations et organisations populaires, notamment dans le domaine des salles... sur fond de campagnes réactionnaires, dont l'épisode « malodore » colle aux basques de Mothron. Il voulait obliger les agents municipaux à répandre un liquide malodorant sur les endroits occupés par des sans-abris. La mobilisation l'a obligé à reculer.

Un des symboles du passé progressiste de la ville, c'est le complexe culturel de la salle municipale Jean-Vilar, situé à l'entrée de la ville, au niveau du pont d'Argenteuil. Construite dans les années 70, elle a accueilli des spectacles de qualité, des bals populaires, des meetings politiques... Mothron, réélu de justesse aux municipales de 2014, a voulu lancer un vaste projet immobilier en lieu et place de la salle Jean-Vilar/Pierre Dux. Un collectif s'est mis en place en 2016, pour alerter sur les dangers de ce projet qui confiait à un promoteur privé la construction et la gestion d'un projet « pharaonique » le long de la Seine. Sentant que cette question allait être un enjeu des élections de 2020, Mothron annonçait un gel du projet. Mais à peine réélu, il a voulu forcer sa mise en œuvre.

La mobilisation est montée d'un cran.

Distribution de tracts, signatures d'une pétition pour l'abandon du projet qui a recueilli davantage de signatures que Mothron de voix aux dernières municipales, rassemblements et manifestations se sont multipliées.

Les camarades et amis de notre parti sur Argenteuil y participent. Nous soutenons les revendications portées par les organisations à l'origine de la mobilisation, en insistant sur un point, celui de l'abandon de la gestion des salles au promoteur privé, ce qui privera les organisations culturelles, les associations, les artistes, les partis politiques, d'y accéder.

Nous publions ci-dessous de larges extraits du tract qui appelait au rassemblement du 18/09.

« Le 8 septembre 2021, le maire G. Mothron (plusieurs fois maire depuis un premier mandat en 2001) fait voter en Conseil Municipal la sortie de l'espace public du site « Ile Héloïse » et sa vente au promoteur FIMINCO pour y construire « Cap Héloïse », projet relooké en vert sous le nom de « Les promenades d'Argenteuil » et qui reste un immense mur de béton, entre le pont et le marché Héloïse, avec un multiplex de 40 m de haut, un centre commercial, 3 tours de logements (au lieu de 4,

mais toujours pour 150 logements) et une salle de spectacles privée, soit un programme de 40 400 m² de surface de plancher, et toujours en zone inondable !

« Le permis de construire sera déposé dans la foulée et le chantier commencerait par l'abattage de 56 beaux arbres d'un paysage illustré par les impressionnistes, et la destruction de la salle Jean-Vilar !! Ce projet absurde et d'une autre époque, contraire à l'urgence climatique, est destructeur d'avenir pour toute notre ville qui serait définitivement coupée du fleuve par une barrière de béton, privant Argenteuil de l'accès aux berges de la Seine.

Le Comité Jean Vilar, que le Maire refuse de recevoir, a pour objectif de préserver les bords du fleuve avec ses espaces arborés, de permettre l'accès à la rive sur chemin de halage, de conserver ce domaine public et une salle des fêtes communale. C'est cela que veulent les Argenteuillais, 8 500 d'entre eux ont signé une pétition en ce sens. » ★

<https://jeanvilarargenteuil.wordpress.com/?fbclid=IwAR3qXQkif61E4mEcVR4RnLYeF88pc7b3Iao806BEMj-frC5U2l7b5k5YDpSY>

Correspondance

Beauvau de la sécurité

Plus d'argent et de matériel pour la police

Le « Beauvau de la sécurité » décidé en novembre 2020, était une réponse à la colère des policiers suite aux déclarations de Macron qui avait été obligé de reconnaître des contrôles au faciès et des violences policières. Huit tables, rondes organisées de février à août, ont réuni les principaux syndicats de la police, de la gendarmerie et un certain nombre de personnalités. Dans un premier temps, les syndicats policiers, UNSA et Alliance, ont fait mine de refuser de participer, pour accentuer la pression sur le gouvernement. Le 15 septembre, pour la clôture de ces consultations à l'école nationale de police de Roubaix, Macron a encensé la police et annoncé des mesures en sa faveur.

Oubliées, donc, les violences policières et l'émotion soulevée par l'affaire Michel Zecler, le producteur de musique violemment tabassé et filmé au moment où se concoctait une loi interdisant de filmer la police... ! Pour Macron, ce sont les policiers, incompris, mal-aimés, qu'il faut soutenir. Pas un mot n'a été prononcé pour les victimes qui ont payé très lourdement leur présence dans les manifestations réprimées sans état d'âme.

Première mesure significative : de l'argent avec une augmentation de 500 millions, au total 1,5 milliard supplémentaire accordé au budget du ministère de l'intérieur, de quoi financer voitures neuves, locaux améliorés, nouvelles tenues, caméras piéton, une pour chacun d'ici fin 2022. La formation initiale des policiers passera à une année (contre huit mois actuellement), et la formation continue des policiers et des gendarmes sera elle aussi augmentée de 50 %. Mais ce sont aussi des renforts, 10 000 postes de policiers créés, et un recrutement pour une « réserve opérationnelle », ciblant les 30 000 réservistes pour la police et 20 000 de plus pour la gendarmerie. Car Macron veut voir plus de bleu dans la rue : le doublement sous dix ans de la présence de forces de l'ordre sur la voie publique.

Poursuivant dans la voie du numérique, sont prévus le dépôt de plainte en ligne (2023), la mise en place d'une procédure pénale numérique et la « simplification drastique » de la procédure pénale, ce qui ouvre la porte à de nouvelles mesures proposées par le ministre de la justice d'ici trois mois. La suppression du rappel à

la loi, alternative aux poursuites, a été confirmée, satisfaisant une revendication policière. Et, dès le mois d'octobre, les occupations illicites de terrain par les gens du voyage et les occupations de halls d'immeubles seront sanctionnées par des amendes forfaitaires.

La réforme de l'IGPN et l'IGGN (police et gendarmerie), pourtant envisagée, en raison des événements de novembre 2020 en particulier, n'aura pas lieu. Lors de son interview à Brut, Macron avait déclaré : « *Il faut lui donner plus de force administrative, c'est-à-dire une vraie indépendance sur les sanctions* » ou encore « *plus de transparence sur le suivi* » des affaires de violences impliquant des policiers. Toutes ces propositions ont été oubliées, dans une campagne destinée à flatter la police et ses soutiens les plus réactionnaires, lorsque la contestation n'est plus dans les rues. Les policiers continueront à contrôler d'autres policiers, sous l'autorité d'un responsable de la maison ! Point. Malgré la méfiance générale et les critiques sur la partialité de l'institution, le contrôle annoncé par le président se limitera à la création d'une instance

parlementaire qui pourra évaluer l'action des forces de l'ordre. Un contrôle bien léger, qui ne sera en fait ni disciplinaire, ni juridique...

Malgré l'empilement des lois police-justice, Macron annonce une loi de programmation et d'orientation pour la sécurité intérieure pour début 2022 où, entre autres, seront fixés la place et le rôle des journalistes, et où seront imposées des règles aux manifestants.

Ce discours est révélateur de l'orientation sécuritaire assumée par le gouvernement, que nous ne cessons de dénoncer. Devant les protestations massives de l'automne dernier face aux flagrants délits de violences des forces de police et de gendarmerie, il y a eu des déclarations de Macron et Darmanin destinées à calmer la malaise exprimé dans la rue. Mais la pression policière et la vision réactionnaire du gouvernement ont rapidement balayé les discours : les mesures prises, comme chaque fois, vont donner plus de moyens d'action aux policiers, toujours autant d'impunité, et plus de répression pour des délits mineurs. Continuons à défendre nos droits démocratiques dans la rue ! ★

Mobilisation contre la réforme de l'ordonnance de 1945, Code de justice Pénale des Mineurs

Judi 30 septembre entre en vigueur la nouvelle loi sur le Code de Justice Pénale des Mineurs. Elle doit permettre de raccourcir la durée des procédures à effectif constant.

Les personnels en charge des jeunes face à la justice pénale sont vent debout contre une loi qu'ils baptisent « Machine à Punir ». Le collectif Justice Des Enfants et celui en intersyndical de la CGT PJJ et du SNPES PJJ FSU, ont appelé à la grève.

Cette réforme a été reculée de 6 mois, pour permettre le traitement des dossiers en souffrance. Or, le retard n'a pas été comblé. A Marseille, comme à Bobigny, Lyon, Lille ou Paris, le stock d'anciens dossiers ne sera pas fini d'être jugé qu'en janvier-février 2023, évalue la présidente du tribunal pour enfants, Laurence Bellon.

Pourquoi revenir sur le texte issu de 1945 ?

Le texte issu de l'après-guerre avait comme objet des mesures de protection, d'éducation ou de réforme, pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans, en infraction pénale. Ces jeunes ne pouvaient être jugés que par des juridictions pour enfants. Ce texte visait surtout à réparer et non à punir.

Exposé des motifs de l'ordonnance : « *Désormais, tous les mineurs jusqu'à l'âge de dix-huit ans auxquels est imputée une infraction à la loi pénale ne seront déférés qu'aux juridictions pour enfants. Ils ne pourront faire l'objet que de mesures de protection, d'éducation ou de réforme, en vertu d'un régime d'irresponsabilité pénale qui n'est susceptible de dérogation qu'à titre exceptionnel et par décision motivée.* » .

A partir de 2002, les réformes entreprises vont toutes dans le sens de la pénalisation des enfants. Le principe d'atténuation de la responsabilité des mineurs est remis en question. Mais pour les professionnels du secteur, il n'y a pas lieu de remettre en cause la loi de 1945. Il n'y a pas d'évolution significative de la délinquance des enfants et les mesures sont généralement coercitives, à 40 %. Il faut surtout veiller à appliquer la loi et à ne pas dénaturer son esprit.

Or, le constat est clair : dans 74 % des jugements, les juges des enfants n'interviennent pas, et les mesures punitives sont de plus en plus fréquentes au détriment des autres mesures, et il n'y a jamais eu autant d'enfants privés de liberté. Les politiques répressives ne sont aucunement remises en

question, et la justice des enfants a tendance à toujours se rapprocher de celle des adultes, sans tenir compte des spécificités des jeunes, notamment des adolescents. Le nouveau Code va renforcer cette tendance en accélérant la décision de justice, ce qui se fera au détriment des mesures éducatives, qui nécessitent du temps et des moyens, alors que le volet probation, contraintes, aura des moyens renforcés. Quelle sera la capacité des juridictions à juger dans les temps impartis ? Il y a de fortes craintes que les délais contraints conduisent à faire de la gestion, moins individualiser le suivi pour gagner du temps, soulignent les magistrats.

Dans une tribune, 200 professionnels critiquaient les choix de financer des mises à jour informatiques de trames et logiciels pour s'adapter à de nouveaux textes et de construire des centres fermés pour les jeunes. Ils revendiquent des embauches pérennes de professionnels en nombre suffisant dotés d'outils leur permettant de travailler correctement.



Rassemblement du 30 septembre devant le Tribunal de Bobigny

Seulement 72 postes de magistrats, 100 de greffiers, ont été recrutés, ce qui est loin de suffire à répondre à la misère des tribunaux pour enfants, dit l'Union syndicale des Magistrats. L'appel inter-syndical à manifester dénonce le désengagement de l'État dans les secteurs de la justice et de l'enfance, du social et du médico-social depuis des décennies. Le manque est criant de personnels formés et de lieux spécifiques pour un travail de qualité. Le gouvernement donne des moyens supplémentaires à la police, à la gendarmerie, pas au secteur social... La colère est grande dans ces milieux qui tentent de réparer les victimes du système et la mobilisation grandit. ★

Aides à domicile en grève

Les « invisibles » sortent de l'ombre

Dans le numéro de septembre de La Forge, nous avons mis l'accent sur l'importance de la mobilisation des personnels de l'aide à domicile, soignants ou accompagnants. Un secteur en pleine expansion qui emploie quelque 700 000 personnes – 300 000 de plus d'ici 2030 selon les prévisions du fait du vieillissement de la population et du développement de l'ambulatoire. Ces aides à domicile sont composées, pour une écrasante majorité, de femmes (97 %) en emplois précaires et mal rémunérées. La crise du Covid a mis en lumière leur importance quant aux soins apportés notamment aux personnes âgées qui, sans elles, se seraient trouvées sans soins et encore plus isolées, et ce sans protection, malgré les risques majeurs pour elles et pour les personnes dont elles avaient la charge. « Essentielles » certes, mais pas reconnues ni pour leurs compétences ni pour le rôle social qu'elles assument. Grandes oubliées du Ségur comme les personnels du social et du médico-social, il leur a fallu se battre pour obtenir la prime Covid, prime qui n'a pas été accordée partout. Quant à la revalorisation de 15 % des salaires annoncée par le gouvernement début 2021, elle ne concerne que les salariées des services associatifs d'aides à domicile, pas les parti-

culiers employeurs ni le secteur privé lucratif. En contrepartie, les associations employeuses ont été autorisées à reporter cette « hausse » de salaire sur les personnes bénéficiant de l'aide à domicile, grevant un peu plus le budget des personnes âgées ou de leurs familles ! Comme le dénonce la Cgt des organismes sociaux, dans ce secteur, la précarité y est érigée en norme, puisque 89 % des aides à domicile travaillent à temps partiel, le plus souvent imposé, avec une moyenne de 108 heures par mois pour un salaire brut moyen de 972 euros pour 15 ans d'ancienneté. Quant aux frais kilométriques, ils sont remboursés moins de 0,31 centime le kilomètre. Le gouvernement mise sur la division du secteur en une multitude d'activités, de qualifications, de statuts et de conventions collectives, mais aussi de financeurs et d'employeurs. Une diversité qui ne favorise ni l'action collective ni les revendications communes. D'où l'importance de l'appel unitaire à la grève du 23 septembre par les quatre fédérations de la CGT (organismes sociaux, santé, commerce, fonction publique) qui organisent les personnels de l'accompagnement, de l'aide et des soins à domicile, pour dénoncer les salaires indécents et les conditions de travail déplorables. Une journée de grève et de mobilisation

nationale autour du mot d'ordre « 24 heures sans aide à domicile ». On ne pouvait pas s'attendre à une grève massive, d'autant que très peu d'aides à domicile sont syndiquées et les freins nombreux : paies très basses rendant difficile la perte d'une journée de salaire, difficulté à faire passer l'information, isolement, faible présence syndicale... La mobilisation a été inégale selon les villes et les régions. Mais là où un travail syndical se mène, notamment au niveau du secteur hospitalier et dans les EHPAD, la mobilisation a pu s'organiser. Même si le nombre de grévistes est resté limité, certaines ont débrayé 30 minutes ou se sont relayées sur un piquet devant leur établissement, d'autres ont participé aux rassemblements sur leur temps de pause, etc. Mais partout la même détermination et les mêmes revendications : pour une vraie reconnaissance de leur métier, pour une revalorisation de leurs salaires et des conditions de travail dignes pour elles et pour les personnes dont elles ont la charge. Cette première initiative marque un tournant dans la prise en compte, par le mouvement syndical, de l'importance de ce secteur et la nécessité de mener un travail en commun pour la défense des intérêts de l'ensemble des professionnels de l'aide à domicile, quel que soit leur statut. ★

Les annonces de Castex : pas à la hauteur !

Le jour même de la grève des aides à domicile, le Premier ministre Jean Castex se rendait au Creusot et à Autun pour, comme par hasard, rencontrer des aides à domicile en milieu rural et le personnel des résidents d'une EHPAD. Il a profité de l'occasion pour annoncer « un effort de plus de 400 millions d'euros », dès 2022, « pour l'autonomie et le maintien à domicile » : quelques recrutements dans les EHPAD, quelques unités spécialisées Alzheimer supplémentaires, un « tarif plancher » censé mieux rémunérer les interventions à domicile (22 euros minimum)... Soit 240 millions d'euros à la charge de l'État, le reste du financement étant assuré par 0,15 point de CSG, prélèvement qui se fera... au détriment d'autres prestations. Un montant qui reste notoirement insuffisant pour satisfaire les revendications des personnels de l'aide à domicile. Quant au projet de « grande réforme de la dépendance », il n'est plus à l'ordre du jour, celui-ci attendra « après les élections ». ★

Les sages-femmes en grève pour leur reconnaissance

L'ensemble des organisations syndicales et professionnelles de sages-femmes appelaient à trois jours de grève nationale les 24, 25 et 26 septembre pour la reconnaissance du caractère médical de leur profession. C'est en effet la cinquième fois depuis le début de l'année qu'elles descendent dans la rue pour réclamer reconnaissance et effectifs. Un mouvement « très suivi » puisque près de 60 % des cabinets de sages-femmes libérales sont restés fermés vendredi 24. Côté maternités, environ 150 ont connu 100 % de grévistes, des maternités privées ont fermé leurs portes et des réquisitions et assignations ont eu lieu dans les maternités publiques. Elles étaient aussi dans la rue le samedi 25 dans les mobilisations pour le droit à l'avortement. Concernant les salaires, le ministère de la santé s'est engagé mi-septembre à une revalorisation pour les sages-femmes travaillant à l'hôpital : à partir de janvier une prime de 100 euros net et une hausse du salaire brut d'environ 100 euros par mois, soit un gain mensuel net équivalent à l'augmentation de 183 euros déjà accordée aux personnels hospitaliers

fin 2020 dans le cadre du Ségur de la santé. Une sorte de rattrapage pour la profession, « oubliée » de la refonte des grilles salariales négociées pour les infirmières et les aides-soignantes notamment. Mais, pour les sages-femmes, cette hausse est loin d'être suffisante. Les organisations professionnelles et syndicales dénoncent la faiblesse des rémunérations au vu des études requises (bac+5) et de la responsabilité de leur métier. Dans le public, le salaire d'embauche est de 1600 euros, pour un salaire moyen de 1800 euros, dimanches et jours fériés inclus. Quant aux conditions de travail et de moyens, elles se sont tellement dégradées qu'un nombre croissant de sages-femmes quittent le métier : horaires à rallonge, gardes de 12 heures d'affilée, manque de lits, manque de personnel... avec pour conséquence des risques pour la santé et la sécurité des mères et des enfants. Cette situation est le fruit de la politique libérale de santé qui se traduit depuis vingt ans par la fermeture des « petites » maternités au profit de grosses structures hospitalières, elles-mêmes touchées de plein fouet par la poursuite de la

fermeture de lits (-5 700 cette année malgré la pandémie). Salaires, conditions de travail, moyens... mais aussi reconnaissance de leurs compétences médicales et le droit de pouvoir prescrire ce qui est nécessaire à leur « art ». Comme l'explique la présidente de l'organisation nationale syndicale des sages-femmes : « On peut prescrire des médicaments, mais on a un problème avec la liste des prescriptions (...). Pour être un peu schématique, si un nouveau stérilet sort et qu'il n'est pas dans cette liste, on n'a pas le droit de l'utiliser. On peut prescrire des antibiotiques pendant la grossesse, dans une période où il faut être particulièrement vigilant, mais on n'a pas le droit hors de la grossesse : c'est complètement illogique ! » Autre question sensible : la durée de la formation, passée à 5 ans en 2001. Mais en 2009, le suivi gynécologique a été rajouté à leurs compétences et, en 2016, l'IVG médicamenteuse. D'où des études de plus en plus denses, qui nécessiteraient une sixième année pour que les élèves sages-femmes puissent mener correctement de front leurs études et leurs stages en maternité. Et de dénoncer : « avant même

la crise sanitaire 70 % d'entre elles étaient en burn-out. » Autant de revendications qui n'ont reçu que des réponses dilatoires de la part du ministère. A leur demande d'un « statut sur mesure », Véran a préféré « conforter leur statut médical au sein de la fonction publique hospitalière », notamment à travers cette « revalorisation significative » selon lui. Il s'est engagé à étendre leurs compétences à de nouveaux domaines, tels l'endométriose ; le ministère entend également faciliter la création de « maisons de naissance » gérées par les sages-femmes. Des annonces accueillies froidement par le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes qui estime dans un communiqué : « qu'elles ne répondent pas aux enjeux de la profession » et « s'alarme des conséquences de ces annonces sur le devenir des maternités ». « En ignorant les problématiques croissantes d'effectifs dans les maternités, la question essentielle de la sécurité et de la qualité de la prise en charge des patientes et des nouveaux-nés reste en suspens ». Une nouvelle journée de mobilisation est d'ores et déjà programmée pour le jeudi 7 octobre. ★

Enfouissement des déchets nucléaires

Non à Cigéo et à son monde

Rappel : Cigéo est un projet défendu par les gouvernements successifs depuis plus de vingt ans. Porté par l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (Andra) ce projet de Centre industriel de stockage géologique (Cigéo) sur la commune de Bure, en Meuse, prévoit, pour 2035, l'enfouissement à 500 mètres de profondeur de 85 000 m³ de déchets nucléaires extrêmement dangereux, lesquels resteront radioactifs des centaines de milliers d'années.

Depuis plus de vingt ans également, dès l'annonce du projet, une partie significative de la population locale et ses élus, et plus largement tous les militants antinucléaires, s'y opposent. Une multitude d'actions pour informer et sensibiliser l'opinion publique ont été menées tout au long de ces années ; de nombreuses actions ont eu lieu pour manifester l'opposition à cette immense poubelle nucléaire, véritable cadeau empoisonné pour les générations futures. C'est précisément parce qu'ils s'opposaient à ce projet que 7 militants résolus ont été poursuivis et viennent d'être condamnés. (Voir encart)

D'un côté on menace et on punit, de l'autre on invite à discuter !

Quelques jours avant le résultat du procès, débutait mercredi 15 septembre l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) de Cigéo. La DUP constitue, avec le décret d'autorisation de création (DAC), l'un des deux points de passage obligés à la concrétisation du projet. Son obtention marque la reconnaissance de l'intérêt général du projet et lui confère une légitimité politique. Il s'agit donc d'une étape capitale pour l'Andra. L'enquête publique, qui porte sur 114 communes, devait faire l'objet d'une réunion publique le 17 septembre, à Gondrecourt-le-Château (Meuse). L'enquête doit s'achever le 23 octobre. L'obtention de la DUP est attendue pour la fin de l'année.

Cette reconnaissance d'utilité publique, si elle était effective, non seulement constituerait un succès politique pour



les pro-Cigéo mais elle aurait des conséquences très concrètes. Elle permettrait par exemple de faciliter la mise en compatibilité de documents d'urbanisme locaux avec Cigéo – par exemple en faisant passer des terrains agricoles en terrains constructibles – et de déposer des demandes d'autorisation administratives pour lancer des aménagements préparatoires tels que des raccordements ferroviaires, électriques ou des aménagements de dessertes routières. La DUP permettrait aussi à l'Andra d'acquiescer les 120 hectares de terrains encore nécessaires aux éventuelles futures installations de surface – en majorité des terrains forestiers ou agricoles ou des chemins communaux y compris par expropriation.

C'est pourquoi les militants anti-Cigéo qui contestent l'enquête n'abandonnent pas le terrain. Ils sont bien décidés à profiter de cette période pour organiser leur propre réunion publique et pour informer les habitants et les politiques quant à ce qu'ils considèrent comme un projet « démesuré et dangereux ». ★

Procès des militants anti-Cigéo

C'est mardi 21 septembre que le tribunal correctionnel de Bar-le-Duc a rendu son jugement, dans le procès de sept opposants au projet de déchets nucléaires de Bure.

Nous avons longuement expliqué dans notre édition de juillet-août les motifs de poursuites contre ces militants et l'incroyable déploiement de moyens (police, renseignement, justice) qui ont été mis en œuvre pendant les quatre ans qu'a duré l'instruction. Nous dénonçons dans cet article l'accusation qui avait été retenue « d'association de malfaiteurs ».

Au final, le tribunal a condamné six des sept prévenus. Deux d'entre eux ont écopé de prison ferme, respectivement douze et neuf mois ; quatre autres ont été condamnés à de la prison avec sursis. Le tribunal a relaxé le septième prévenu. Si tous les soutiens se réjouissent de l'abandon de l'accusation « d'association de malfaiteurs », les peines de prison ferme retenues à l'encontre de deux des militants pour une participation à une manifestation sont unanimement dénoncées. Comme l'a exprimé un jeune venu soutenir les militants au micro de France 3 Lorraine : « *Etant donné qu'ils n'ont pratiquement retenu que la participation à une manifestation illégale, on n'envoie pas des gens en prison ferme ou avec des peines de sursis aussi longues pour des histoires comme ça. En fait, la justice cherche à se justifier elle-même et à justifier toute l'enquête policière qui a eu lieu ces quatre dernières années à Bure* ».

Pour l'instant, les avocats étudient avec attention les motivations du tribunal de Bar-le-Duc – pas moins de 65 pages – pour décider s'ils vont faire appel. ★

Les jardins d'Aubervilliers toujours menacés

Dans notre journal de mai, sous le titre « Arrêtons les grands projets inutiles et coûteux », un article alertait sur la menace qui pèse sur les jardins ouvriers d'Aubervilliers. Malgré une mobilisation des associations écologistes, des jardiniers et des habitants du quartier des Courtilières, les bulldozers de Spie Batignolles sont venus le 2 septembre détruire les cabanes et plantations sur 4 000 m² correspondant à 19 parcelles après que les forces de l'ordre eurent expulsé les « jadistes » (des jardins à défendre). Sur cet espace est prévue la construc-

tion d'un solarium attenant à une piscine olympique, elle-même prévue sur l'emplacement d'un parking attenant. En réalité, c'est tout un complexe de bureaux, hôtels, logements, desservi par une gare qui est prévu sur cette commune de la petite couronne. Non seulement ce projet est une atteinte à la biodiversité et la liquidation d'espaces verts si nécessaires aux portes de la capitale, non seulement il va détruire un espace de respiration et de convivialité pour les habitants du quartier, mais c'est à court terme les populations

ouvrières de la proche banlieue qui seront chassées par la gentrification du quartier où les prix du mètre carré vont flamber.

Le 30 août, deux associations de défense de l'environnement et trois jardiniers ont déposé un recours contre cette construction. Lundi 20 septembre, la justice leur a donné raison. La cour administrative d'appel de Paris a suspendu l'autorisation du permis de construire. « *L'exécution de la présente ordonnance, qui suspend le permis de construire litigieux, implique nécessairement, comme le soutiennent à*

bon droit les requérants, qu'il soit immédiatement mis fin aux travaux déjà entrepris », explique l'arrêt de la cour qui pointe plusieurs vices de légalité, notamment envers le code de l'urbanisme.

Si cette décision de justice est bienvenue et bloque provisoirement le projet, on peut faire confiance aux promoteurs et autres monopoles pour contre-attaquer ! Les défenseurs des jardins et leur soutien doivent mettre à profit ce temps gagné sur les pelleteuses pour développer et renforcer la mobilisation. ★

La nécessité de la lutte pour les salaires

Les prix à la consommation flambent et tout particulièrement ceux de l'énergie (dépenses qualifiées d'incompressibles) et nous ne sommes qu'aux portes de l'hiver ! Mais derrière ces annonces qui vont venir amputer très sérieusement le pouvoir d'achat de millions d'ouvriers, d'employés, de fonctionnaires, de jeunes, de moins jeunes et de retraités... il y a aussi cette hausse historique (qualifiée comme telle aussi bien par *les Echos* que par la revue *Alternative économique*) des marges des entreprises (qui mesurent leur profitabilité). Au premier semestre 2021, elle atteint 35 %. Un record toute catégorie depuis 1949, date à laquelle l'INSEE a commencé à mesurer ce ratio.

Aucun doute là-dessus : le « quoi qu'il en coûte » de Macron a non seulement permis au Capital de faire face aux risques liés à la pandémie, mais lui a aussi permis d'en tirer de substantiels profits.

A cela s'ajoute cet autre record, celui de la hausse des dividendes de trente-sept des sociétés du CAC 40 qui viennent de publier leurs résultats du premier semestre 2021 pour un total net de 57 milliards d'euros. Le Capital se porte bien, merci !

A l'opposé, la situation économique des masses travailleuses s'est particulièrement détériorée avec la crise sanitaire et la généralisation du chômage partiel qui a amputé les salaires d'au

moins 16 % sur plusieurs mois pour des millions de salariés. Chômage partiel qui se prolonge, dans pas mal d'entreprises, avec la mise en place d'accords types APLD (activité partielle de longue durée), sans autre justificatif que de gagner sur les salaires pour plus de profits.

Avec les hausses record annoncées, le fameux « coût du travail » (1) dont on nous a farci les oreilles depuis des années, tant au niveau gouvernemental, patronal, que des médias, mais aussi jusque et y compris dans les sphères syndicales... est en train d'en rabattre pour s'effacer derrière celui du « coût de la vie ». Seul indicateur qui pose la question sociale d'un point de vue de classe, du point de vue des intérêts de la classe ouvrière et des masses travailleuses.

Si les patrons, le gouvernement ne cessent d'invoquer le niveau des salaires (car c'est bien de cela dont il s'agit quand est évoqué le « coût du travail » pour justifier les délocalisations, les suppressions de postes, les restructurations... aujourd'hui cette flambée des prix remet objectivement les choses sur la tête et repose avec force la question du pouvoir d'achat, par conséquent des salaires, en partant des intérêts des travailleurs.

Qu'est-ce d'autre que le salaire dans la société capitaliste si ce n'est ce qui permet le renouvellement de la force de travail pour, jour après jour, perpé-

tuer le processus de travail et donc la possibilité d'acquiescer le nécessaire pour vivre et subvenir à ses besoins et ceux de sa famille.

Que le Capital ait intérêt à pousser au maximum les salaires vers le bas pour toujours plus de profit, et qu'en cela il puisse compter sur l'Etat, logique dans cette société capitaliste. Mais cette logique entre aussi en contradiction inévitable avec les intérêts immédiats de la classe ouvrière et des masses travailleuses, de la très grande majorité de la population.

Les réactions à ces hausses tout azimut des prix à la consommation en sont la preuve et, pour le coup, dans les médias, tout le monde (présidentiable ou non) y va de sa déclaration, y compris un B. Le Maire, sur la question des salaires. Mais par-delà tous les discours, l'augmentation du Smic est restée au strict minimum en cas d'inflation officiellement constatée, hors énergie, imposé par le Code du travail !

La réalité économique en cours, en reposant en grand la question du « coût de la vie », remet la question des salaires au centre des revendications. Au niveau de la société tout entière, non pas simplement boîte par boîte, bien souvent en fonction des résultats ou non de l'entreprise, mais comme une question posée et à résoudre pour l'ensemble du monde du travail.

De fait, c'est la question de la contradiction fondamentale du système capi-

taliste, de l'exploitation capitaliste, qui est soulevée. Celle qui oppose le Travail au Capital.

C'est, en quelque sorte, un « retour aux fondamentaux » de la lutte de classe qui est en train de s'opérer, qui sort les travailleurs de l'atmosphère de division et de confusion qui a régné depuis des mois, autour de la pandémie de coronavirus et de la vaccination.

Autour de cette question de la lutte pour les salaires, après ces mois compliqués, un nouveau rapport de force est à construire face au Capital, face à l'exploitation capitaliste. Un rapport de force syndical, mais aussi politique et idéologique. Et dans les batailles qui s'annoncent, la question de la rupture avec ce système sera aussi d'actualité. ★

(1) C'est aussi en partant de ce concept du « coût du travail » que les patrons ont obtenu (sans avoir besoin de se battre) des gouvernements successifs la quasi-exonération de leurs cotisations sociales adossées aux salaires. Pour un salaire au Smic, elles sont passées de 40 % à 12 % en quelques années, affaiblissant au passage le système de protection sociale tout en faisant de ces exonérations de véritables « trappes à bas salaires ». C'est ce qui explique aussi cette politique généralisée d'augmentations sous forme de primes permettant aux patrons de rester dans les clous afin de pouvoir continuer à bénéficier de ces exonérations.

« Salaires, prix et profits » de Karl Marx

Des notions indispensables pour s'orienter dans la lutte de classes

« Il règne actuellement sur le continent une véritable épidémie de grèves et, de tous côtés, on réclame, à grands cris, des augmentations de salaires. » Rédigé dans ce contexte de l'année 1865, et publié ultérieurement sous le titre « Salaires, prix et profits », le rapport de Marx au Conseil général de l'Association Internationale des Travailleurs donne des repères fondamentaux pour les luttes syndicales, les combats politiques et la confrontation idéologique d'aujourd'hui sur la question des salaires et du « coût du travail ». (1)

La marchandise force de travail

« Ce que l'ouvrier vend, ce n'est pas directement son travail, mais sa force de travail dont il cède au capitaliste la disposition momentanée. » (Ch. *La force de travail*)

La valeur d'une marchandise

« Pour produire une marchandise, il faut y appliquer, y faire entrer une quantité déterminée de travail. [...] La

grandeur de sa valeur ou sa valeur relative dépend [...] de la quantité relative de travail nécessaire à sa production. » (Ch. *Valeur et travail*)

Le prix d'une marchandise

« Le prix n'est autre chose que l'expression monétaire de la valeur. » (Chap. *Valeur et travail*)

L'offre et la demande

L'offre et la demande ne règlent pas autre chose que les fluctuations momentanées des prix du marché. Elles vous expliqueront pourquoi le prix du marché pour une marchandise s'élève au-dessus ou descend au-dessous de sa valeur, mais elles ne peuvent jamais expliquer cette valeur elle-même. [...] Cela est vrai pour les salaires comme pour le prix de toutes les autres marchandises. » (Ch. *L'offre et la demande*)

La valeur de la force de travail

« Exactement comme celle de toute autre marchandise, sa valeur est déterminée par la quantité de travail nécessaire à sa production. [...] La

valeur de la force de travail est déterminée par la valeur des objets de première nécessité, indispensables pour produire, développer, conserver et perpétuer la force de travail. » (Ch. *La force de travail*)

La plus-value et le travail gratuit

En payant la valeur journalière ou hebdomadaire de la force de travail de l'ouvrier [...], le capitaliste s'est acquis le droit de se servir de celle-ci pendant toute la journée ou toute la semaine. En sus et au surplus des [x] heures qui lui sont nécessaires pour produire l'équivalent de son salaire, c'est-à-dire de la valeur de sa force de travail, [l'ouvrier] devra donc travailler [x] autres heures que j'appellerai les heures de surtravail, lequel surtravail se réalisera en une plus-value et un surproduit. [...] Comme il a vendu sa force de travail au capitaliste, la valeur totale, c'est-à-dire le produit qu'il a créé, appartient au capitaliste qui est, pour un temps déterminé, propriétaire de sa force de travail. [...] C'est sur cette sorte d'échange entre le capital et

le travail qu'est fondée la production capitaliste, c'est-à-dire le salariat [...] » (Ch. *La production de plus-value*)

Les conclusions qu'en tire Marx

« Les syndicats agissent utilement en tant que centres de résistance aux empiètements du capital. [...] Ils manquent entièrement leur but dès qu'ils se bornent à une guerre d'escarmouches contre les effets du régime existant, au lieu de travailler en même temps à sa transformation et de se servir de leur force organisée comme d'un levier pour l'émancipation définitive de la classe travailleuse, c'est-à-dire pour l'abolition définitive du salariat. » (2) ★

(1) La rémunération de la forme de travail se fait aujourd'hui sous forme de salaires directs, mais aussi sous forme de salaires indirects, « socialisés » (les cotisations sociales).

(2) Pour avancer dans cette voie, le syndicalisme de classe est un levier, le Parti, un outil indispensable.

Veillée d'arme dans la métallurgie

L'UIMM (le patronat de la métallurgie, un million d'ouvriers, trois cent mille cadres), fer de lance du MEDEF, est à la pointe pour mener la fusion des différentes Conventions collectives de branches de l'industrie en une seule pour pouvoir dégager davantage de profits.

En France, forts de la fusion de ces différentes branches, qui a donné « IndustriALL » au niveau de la Confédération européenne des syndicats (CES), le MEDEF et les différents gouvernements se sont engagés depuis plusieurs années dans ce processus en décidant de s'attaquer à la réécriture de bas en haut de la Convention collective de la Métallurgie.

La philosophie générale de la future convention raye purement et simplement la prise en compte de la qualification validée par un diplôme pour ne reconnaître que celle qui sera dévolue au poste de travail. Un séisme sans précédent pour les travailleurs avec la fin du paiement de leur salaire en rapport avec le niveau de leur qualification.

L'objectif pour le patronat est d'aller vers un emploi industriel « low-cost », interchangeable, qui, pour lui, trouve sa justification dans le développement et la généralisation, pour ne pas dire la banalisation, de l'automatisation et

de l'informatisation des postes de travail. L'ouvrier n'ayant plus qu'à « s'adapter ». L'article 3.2 du projet de texte le dit clairement : « *la détention d'un diplôme ne générera pas de droits* » dans la classification de l'emploi.

L'UIMM a entamé ces négociations sur le « Nouveau Dispositif Conventionnel » national en 2005. Cette négociation, suspendue suite au siège de l'UIMM par vingt mille métallos, a repris en 2016, en catimini. Accord de méthode, négociation tronçonnée par thèmes (architecture, classification, temps de travail, santé, droits individuels, emploi formation, protection sociale pour finir par grille des salaires) donnant lieu à des pré-accords... bref tout l'arsenal possible et imaginable pour gagner sur chaque thème la signature des organisations syndicales, avant de présenter à la signature finale un texte au 1^{er} janvier 2022, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

En janvier 2022 s'ouvrirait une période de transition de 24 mois avec consultations des CSE, permettant aussi la dénonciation des Conventions de la métallurgie territoriales... mais où les patrons devront aussi mettre en œuvre toute une procédure de cotation par points de l'ensemble des emplois avec

un référentiel des plus complexes et obscurs qui fait dire à une partie du patronat que c'est « une usine à gaz ». En effet, avec la qualification du poste de travail par points et la classification par « emploi tenu », la feuille de paie sera déterminée par un nombre de points individuel, produit du fameux référentiel comprenant une grille de « six critères classant divisés en soixante cases », puis par un numéro de « classe d'emploi de 1 à 18 » en fonction du poste de travail, et enfin par une lettre de A à I définissant les « groupes d'emplois »... Le tout devant déterminer, in fine, la grille des mini-hiérarchiques...

Si le dernier thème des négociations « rémunération » a du mal à se concrétiser, c'est parce qu'il est non seulement le plus explosif, mais aussi parce qu'il suscite beaucoup d'appréhension chez les patrons en charge de la cotation des emplois. Tout le monde sachant que cette grille unique de l'UIMM a pour objectif une compression de la masse salariale via une baisse du niveau général des salaires avec le recours à une flexibilité accrue. En guise de compensation, le nouveau dispositif prévoit une « indemnité différentielle » individuelle et censée maintenir le salaire antérieur... de façon transitoire.

Les acquis sociaux et conditions de travail sont aussi mis à mal. Le nouveau dispositif inclut des pertes de 30 minutes sur les primes d'équipe. Le travail de nuit est pénalisé tant sur les majorations que sur la perte d'une heure (21h-6h). L'indemnité de repas ne s'applique plus qu'au travail de nuit. Sur les heures supplémentaires, aux 220 heures par an et par salarié ou aux 175 heures en cas de modulation, s'ajoutent un contingent de « 80 heures à mobiliser une année sur deux » et « 150 heures avec l'accord du salarié ». La prime d'ancienneté par contre restera négociée dans les commissions paritaires territoriales. La Fédération CGT de la métallurgie, tout en appelant à la mobilisation du 5 octobre, mène une intense campagne pour une montée d'un maximum de métallos au siège de l'UIMM le 25 novembre pour dire « non » à cette nouvelle Convention, exiger le maintien de la reconnaissance des qualifications, de la pénibilité et la revalorisation des salaires. ★

Non à la nouvelle Convention collective !
Maintien de la reconnaissance des qualifications !
Revalorisation des salaires !

Correspondance Cellule G. Cornavin

Solidarité militante avec les travailleurs de TRANSDEV en grève

Depuis le début du mois de septembre, de nombreux dépôts de bus à l'est de la région parisienne, de l'opérateur de transport urbain TRANSDEV sont à barrêt. Les lignes ne sont plus assurées. Les conducteurs sont en grève. Ils ont déposé un préavis à durée illimitée car ils ont conscience qu'ils se sont engagés dans un conflit d'envergure. La grève est partie des dépôts du sud de la Seine-et-Marne (77) et plus particulièrement de ceux de Vaux-le-Pénil-Melun, de Lieusaint et de Vulaines-sur-Seine avec tout de suite plus de 90 % de grévistes. Pour s'étendre rapidement à de nombreux autres dépôts comme ceux de Sénart, de Cesson, de Nemours, de Montereau, de Marne-la-Vallée, ce qui a engendré un blocage du transport voyageurs sur la Seine-et-Marne, qui mord sur le Val-d'Oise (95) avec les conducteurs grévistes du dépôt de Saint-Gratien.

Les raisons de cette grève sont les nouvelles conditions de travail qu'a imposées la direction de TRANSDEV suite au nouvel « accord socle » en vue des négociations dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du réseau OPTYLE d'Ile-de-France (réseau de

lignes de bus auquel participent différentes sociétés de transport privées comme TRANSDEV en « complément » du réseau de bus de la RATP), géré par l'autorité organisatrice des transports de la région Ile-de-France, présidée par V. Péresse. Présidente de la Région Ile-de-France et candidate à la présidentielle, elle ne cache pas son mépris pour les travailleurs du transport, tout particulièrement en Ile-de-France, et tout ce qui fait leurs acquis. Augmentation du temps de travail, suppression de temps de pause, perte de repos, baisse de salaire... sont le résultat de cette mise en concurrence effrénée organisée entre les différentes sociétés de transport pour capter les marchés. Un camarade nous explique que sur une journée de travail, ils ne sont rémunérés que 5h30 pour des journées de plus de 8h00 avec parfois des services en deux fois. D'autres fois, c'est une journée à rallonge allant jusqu'à 145 km de conduite en ville alors que dans le passé c'était 100 km maximum. Et des primes divisées par deux.

Face à cette grève massive et déterminée, la direction essaye de diviser par tous les moyens les travailleurs des différents dépôts et entre dépôts en

proposant de vraies/fausses négociations sur les roulements, au cas par cas, dépôts par dépôts. Elle menace de sanctions certains grévistes et responsables, en assignant en justice les représentants du personnel sur la base de constats plus que litigieux d'huissiers. Ces méthodes d'intimidation ne font que renforcer la détermination collective des conducteurs dans la grève afin d'obliger la direction de TRANSDEV à entendre et à satisfaire leurs revendications.

A l'appel des grévistes, de larges mobilisations de lutte et de solidarité ont pu se tenir comme sur la Place Saint-Jean à Melun ou devant le siège d'Ile-de-France Mobilité à Saint-Ouen (93). Outre les grévistes de TRANSDEV mobilisés chaque fois à plusieurs centaines, nombre de travailleurs de tous les secteurs du transport de la Région, comme par exemple ceux de Kéolis, de la SNCF, de la RATP des départements de la maintenance ferroviaire ou des bus comme de l'exploitation sont aussi présents... avec badges et chasubles, principalement de la CGT et de Solidaires. Ils interviennent sur les piquets à l'occasion de prises de paroles et sont applaudis. Il faut aussi souligner la présence de

nombreux salariés d'autres secteurs comme ceux de la CGT de la raffinerie de Grandpuits, en particulier sur le dépôt proche de Melun (77), et celle, notable, d'usagers qui viennent échanger avec les grévistes pour comprendre les raisons de cette grève qui a des conséquences sérieuses sur leur vie de tous les jours.

Cette mise en concurrence des différentes compagnies de transports entre elles, c'est ce qu'a programmé également le gouvernement, la Région Ile-de-France pour la RATP et en tout premier lieu pour tout le réseau bus de la Régie et ce, le plus rapidement possible, avec comme conséquence le démantèlement pur et simple de l'entreprise.

Avec cette grève, les conducteurs de bus de TRANSDEV disent STOP à la dégradation de leurs conditions de travail, de salaires. Leur grève fait aussi la démonstration que la mise en concurrence des différents acteurs des transports en région parisienne, comme dans d'autres régions, pousse inévitablement au renforcement de l'exploitation capitaliste pour le plus grand profit des monopoles des transports. ★

Comité du PCOF à la RATP

OPA de Bolloré sur le groupe Lagardère**L'oligarque renforce son influence dans les médias**

Majoritairement contrôlé par la famille Bolloré, le groupe Bolloré présent dans 130 pays (79 000 salariés, 24 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2020) réunit des activités aussi diverses que le transport et logistique, les communications, la distribution pétrolière, le stockage d'électricité (batteries et transports électriques). La petite papeterie familiale bretonne fondée en 1822 est peu à peu devenue un des piliers du système capitaliste-impérialiste français. Son dernier fait d'armes : l'OPA sur le groupe Lagardère. Vivendi, dirigée par Yannick Bolloré, intervient à la fois sur le contenu, les

supports et la distribution. Le conglomérat réunit : le groupe Canal+, Editis (50 maisons d'édition de littérature et de matériel éducation comme Bordas), Havas, Prisma et ses nombreux magazines (Capital, Géo, Télé-Loisirs, Femme actuelle, Voici, Gala...), Gameloft, spécialiste des jeux vidéo...

Jusqu'à ce mois de septembre, Vivendi contrôlait également Universal Music Group. Il vient de s'en séparer en empochant une plus-value conséquente, dont Vincent Bolloré, premier actionnaire de Vivendi, est l'un des grands bénéficiaires.

Vivendi vient d'annoncer l'acqui-

sition, via Canal+, de Spi international, un groupe qui exploite 42 chaînes de télévision et de nombreuses plateformes digitales de diffusion de films, implanté notamment en Europe de l'Est.

Le groupe Lagardère, dont le fondateur (Jean-Luc, père d'Arnaud) avait ambitionné un contrôle sans limite sur l'automobile, l'aéronautique, l'armement, les télécoms et les médias..., avait déjà été contraint de se débarrasser progressivement de ses activités militaires et de transport au profit d'un recentrage dans les médias. Avec le coup de grâce qu'il lui assène aujourd'hui, Bolloré est en passe

d'ajouter Hachette à Editis, Canal+ à Cnews... L'entrée en force de Vivendi, au conseil administration d'Europe, en juin dernier s'est déjà traduite par un rapprochement des programmes d'Europe 1 sur ceux de Cnews dont le positionnement idéologique et politique est incarné par des animateurs ou des chroniqueurs de l'acabit de Zemmour. Ce sont ainsi de nouvelles tribunes qui sont données à la diffusion des idées réactionnaires.

Avec la mainmise sur Lagardère, Bolloré et son empire renforcent de façon inquiétante leur puissance économique et leur influence politique et idéologique. ★

Mobilisations dans l'éducation nationale**Après le 23 septembre préparer les nouveaux rendez-vous !**

Le 23 septembre, c'était la première mobilisation de l'année scolaire dans l'éducation nationale appelée par une intersyndicale large.

Cette mobilisation, trois semaines après la rentrée, a été diversement suivie mais même si les cortèges étaient parfois peu fournis, l'ambiance n'était pas à la morosité. C'était avant tout une mobilisation de militants mais très largement soutenue par l'ensemble des personnels. La politique de Blanquer est massivement rejetée par les enseignants comme le « baromètre » du très modéré syndicat UNSA, l'a mis en évidence : ainsi 8 enseignants sur 10 se disent opposés à cette politique ! La proximité avec la rentrée, la perte de confiance dans les mobilisations d'ensemble, l'épuisement et l'isolement des personnels peuvent expliquer que la grève n'ait pas été davantage suivie. Par contre des mobilisations locales de collèges ou lycées contre le manque de moyens ou l'autoritarisme du chef d'établissement sont massivement suivies. La

rentrée s'est avérée très difficile en particulier dans le secondaire avec des conditions de travail aggravées (classes en lycées de 38 élèves, plus de 30 en collège, manque de professeurs, remplacements même « prévisibles » non assurés, avec un recours toujours plus important aux contractuels. Le démantèlement du Bac se poursuit avec la mise en place du « Projet Local d'Évaluation » pour tenter de cadrer le déroulement du contrôle continu, en demandant aux établissements de présenter en Conseil d'administration les modalités d'évaluation choisies. C'est un pas de plus dans le contrôle des enseignants au détriment de l'innovation et de la liberté pédagogique. Les enseignants se sentent de plus en plus dépossédés de leur expertise et de leur savoir-faire, transformés en simples exécutants.

Dans le 1^{er} degré, Blanquer poursuit son projet de mise en place d'une hiérarchie dans les écoles avec la loi Rihac qui serait un pas de plus vers la transformation du directeur d'école en supérieur hiérarchique,

après les annonces provocatrices à Marseille sur la possibilité de recrutement direct des enseignants par les directeurs.

Quant à l'inclusion scolaire dont Blanquer se gargarise, la rentrée 2021 est jugée « la pire de toutes » aussi bien par les AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) que par les enseignants et les parents. Dans certains départements, il manque 4 ou 5 AESH par établissement. La mutualisation généralisée aboutit à une dégradation de l'accompagnement. Le nombre d'heures d'accompagnement par élève diminue, le nombre d'élèves accompagnés par un même AESH augmente, les AESH peuvent se retrouver à accompagner plusieurs élèves d'handicaps différents simultanément dans une même classe. Cette logique comptable est désastreuse. AESH, élèves, familles, enseignants, tout le monde est en souffrance ! Le 19 octobre, une nouvelle journée de grève est appelée par une intersyndicale large (FSU, CGT, SUD, FO, Snalc) pour exiger une nouvelle

fois la revalorisation des AESH et l'abandon des PIAL. Dans beaucoup d'écoles et établissements, les équipes évoquent cette date pour se mobiliser et faire grève avec les AESH.

Quant aux salaires des AESH, c'est toujours l'indécence, malgré une nouvelle grille indiciaire. De façon générale, la question des salaires des enseignants et des personnels de l'éducation nationale a été mise dans le débat public des échéances électorales. Un récent rapport a mis en évidence que les salaires des enseignants restent nettement inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE, conséquence du gel du point d'indice depuis dix ans. La revendication sur les salaires monte aussi dans l'éducation nationale comme dans l'ensemble du monde du travail. Que Blanquer ne s'y trompe pas. La colère des personnels est toujours là. Les prochaines échéances, celle du 5 octobre avec tous les salariés et celle du 19 octobre avec les AESH, sont les prochains rendez-vous de lutte. ★

Rentrée universitaire 2021**Entre impréparation et hausse de la précarité**

Avec l'augmentation de la précarité et l'isolement induit par la crise sanitaire, l'année dernière a été particulièrement éprouvante et difficile pour les étudiants et lycéens. Malgré cet état de fait et les nombreux signaux d'alarme, le gouvernement a « préparé » la rentrée 2021 comme une rentrée « normale », sans prendre en compte les revendications et les besoins de la jeunesse populaire. Si l'objectif des cours 100 % en présentiel est louable du fait des côtés néfastes du distanciel (décrochage, isolement...) aucun moyen supplémentaire n'a été débloqué pour faire face à la hausse des effectifs universitaires, proposer du soutien aux élèves qui avaient décrochés ou bien accueil-

lir les étudiants dans des conditions sanitaires satisfaisantes. Malgré des amphithéâtres bondés et sans possibilité de respecter les gestes barrières, le ministère de l'enseignement supérieur a prévu seulement 2,5 millions d'autotests pour 2,8 millions d'étudiants ! Les masques restent à la charge des étudiants et le gel est présent en quantité limitée. Le gouvernement se cache derrière la vaccination (qui ne protège pas contre les transmissions) pour masquer son incurie et limiter les dépenses de santé.

Alors que le coût de la rentrée et de la vie augmentent, aucune mesure n'a été prise pour réduire la misère et la précarité : aucun coup de pouce sur les bourses (tant en nombre qu'en

montant) et les APL ; quant aux repas à 1 euro, les étudiants non boursiers en sont désormais exclus. Sur le front de la casse du service public, la sélection continue à faire des ravages. Des milliers d'étudiants, faute de places (par manque de financement et de recrutement d'enseignants), se retrouvent dans l'impossibilité de poursuivre leurs études et de s'inscrire à l'université. Les « sans-fac » sont près de 400 rien qu'à Nanterre d'après les syndicats étudiants. Ces derniers se mobilisent, comme chaque année, pour obtenir leur réintégration. Des rassemblements et des manifestations ont déjà eu lieu pour exiger que la présidence étudie les dossiers et y apporte une réponse rapide. Ce phé-

nomène ne touche pas seulement des premières années qui sont victimes de la machine infernale Parcoursup. Ce sont aussi les étudiants en master qui se retrouvent sans possibilité de poursuivre leurs études, faute de places suffisantes dans des formations en « tension ». Selon l'aveu même de la ministre, il y avait eu entre 2 000 et 3 000 étudiants sans solution en 2020. Pour les syndicats comme l'UNEF, il faudrait au moins 20 000 créations de places pour rattraper le retard accumulé depuis des années. Pour toutes ces raisons, la rentrée est déjà « chaude » et la colère gronde. La jeunesse populaire ne se laissera pas faire et refuse d'être sacrifiée et privée d'avenir. ★

17 octobre 1961 : nous n'oublierons pas

Il y a 60 ans, à Paris, la police aux ordres de Papon, massacrait les travailleurs algériens.

A l'heure où Macron « pardonne » aux Harkis, les anticolonialistes et plus largement tous les progressistes, tous les amis du peuple algérien, se souviennent du 17 octobre 1961.

A cinq mois de la fin de la guerre d'Algérie, ce jour-là, des dizaines de milliers d'Algériens sont appelés à manifester pacifiquement par le FLN contre le couvre-feu qui les vise depuis le 5 octobre et la répression organisée par le préfet de police de la Seine, Maurice Papon. La police va exercer à leur rencontre une féroce répression : des dizaines d'Algériens, peut-être entre 150 et 200 (*), sont exécutés. Certains corps sont retrouvés dans la Seine.

Plusieurs historiens et/ou militants politiques, anticolonialistes, auxquels il faut rendre hommage, ont travaillé pendant des années pour mettre à jour, au plus près de la réalité, – malgré la censure, le mensonge, les obstacles administratifs de toute sorte – ce qui s'est passé ce jour-là, à Paris, et que deux historiens britanniques ont qualifié de

« *répression d'Etat la plus violente qu'ait jamais provoquée une manifestation de rue en Europe occidentale dans l'histoire contemporaine* ».

Soixante ans plus tard, il est toujours très difficile d'évoquer cet événement et de le faire reconnaître. Certaines municipalités, comme celle de Paris en 2001, sous B. Delanoë, et d'autres collectivités ont fait des gestes en faveur de la mémoire de ces Algériens tombés sous les coups de la police française. Il faudra attendre 2012 pour que François Hollande publie le communiqué suivant : « *Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression. La République reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes* ».

Chaque mot est pesé : rien sur *par qui, pourquoi, comment...* Et pourtant, suite à cet hommage « feutré », à bas bruit, la droite par la voix d'un Fillon ou d'un Christian Jacob s'est offusquée bruyamment. C. Jacob, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale à l'époque, publia un communiqué déclarant

qu'il est « *intolérable de mettre en cause la police républicaine et avec elle la République tout entière* ».

Comment s'étonner, dans ces conditions, que nous soyons nombreux à penser que le racisme et la violence soient intrinsèques à l'institution policière ?

Dans une tribune au *Monde* publié le 17 octobre 2017, Fabrice Riceputi, historien, expliquait pour sa part : « *la dépendance du pouvoir politique actuel à l'égard d'une police dont une partie est à nouveau séduite par l'extrême droite, les violences policières dans les quartiers populaires et dans la répression des mouvements sociaux, le recours à l'état d'urgence permanent ne poussent pas précisément à revenir sur un massacre policier au faciès, dont Pierre Vidal-Naquet disait qu'il est un événement matrice dans l'histoire contemporaine* ».

Il est clair aujourd'hui que l'atmosphère délétère de surenchère réactionnaire autour de l'immigration et de discrimination contre les citoyens de confession dans le contexte de l'élection présidentielle n'est pas de nature à favoriser cette reconnaissance.

Le pardon aux Harkis est somme toute plus consensuel. ★

(*) Einaudi parle lui d'au moins 300 morts.

Pour prolonger sur le 17 octobre 1961

Pour nos plus jeunes lecteurs :

- Le roman policier de **Didier Daeninckx**, *Meurtres pour mémoire*, Gallimard, 1984.

- *Hors la Loi*, film de Rachid Bouchareb de 2010 dont notre journal avait rendu compte à sa sortie en salle.

Et pour ceux qui veulent aller plus loin dans la connaissance de cette page sombre de notre histoire :

- **Gilles Manceron**, *La Triple Occultation d'un massacre* (publié avec *Le 17 octobre des Algériens*, de Maurice et Paulette Péju, éd. La Découverte).

- Deux historiens britanniques, **Jim House et Neil MacMaster**, *Les Algériens, la République et la terre d'Etat*, Ed. Tallandier, 2008.

- **Jean-Luc Einaudi**, *La Bataille de Paris*, 1990, Le Seuil.

Demander pardon aux Harkis ne suffira pas !

Le 20 septembre dernier E. Macron organisait une réception à l'Élysée consacrée à la mémoire des Harkis ayant combattu aux côtés de l'armée française durant la guerre d'Algérie. 300 personnes environ furent invitées, dont plusieurs représentants des associations de Harkis mais aussi des anciens combattants, des historiens, experts, universitaires... Lors de cette réunion, il a prononcé un discours dans lequel il a demandé pardon aux Harkis et à leur descendance : « *Aux combattants abandonnés, à leurs familles qui ont subi les camps, la prison, le déni, je demande pardon, nous n'oublierons pas.* » Lors de cette même réunion, il a annoncé la présentation, « *avant la fin de l'année* », d'un projet de loi de « *reconnaissance et de réparation* ». Ce discours a été prononcé cinq jours avant la Journée nationale d'hommage aux harkis, célébrée chaque 25 septembre depuis 2003.

Si les représentants des Harkis et de leurs familles présents à cette réception ont salué la déclaration du président de la République, qui, pour eux, « *brise près de soixante ans de déni et d'humiliation* », ils attendent désormais, après les mots, des actes forts en matière de reconnaissance et de réparations.

De nombreux commentateurs, et bien entendu les opposants au candidat non-déclaré Macron, n'ont pu

s'empêcher d'y voir une manœuvre électoraliste. Il est certain que se gagner les faveurs d'une communauté estimée à près de 500 000 personnes, traditionnellement de droite, courtisée par l'extrême droite, est bon à prendre.

Quelles que soient les arrière-pensées électoralistes de Macron, et elles sont évidentes, ces déclarations s'inscrivent aussi dans la démarche qu'il a entreprise autour de la mémoire de la guerre d'Algérie. Il y a eu, en 2018, la reconnaissance de la torture et de l'assassinat par les militaires français du combattant anticolonialiste Maurice Audin. Il y a eu la mise en place, en juillet 2020, d'une commission, dirigée par l'historien Benjamin Stora, chargée de « *dresser un état des lieux juste et précis* » sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie, rapport rendu public en janvier 2021. (Voir à ce sujet notre article dans le numéro de *La Forge* de février 2021).

Il avait déclaré lors de sa campagne électorale de 2017, au grand dam de la droite et de l'extrême droite, « *que la colonisation était un crime contre l'humanité* », propos que non seulement il n'a jamais réitérés depuis, **mais qu'il a dû, dès le lendemain, dans un discours à Toulon, corriger.**

Il y a donc de la part de Macron une volonté politique de « *solder* » les

séquelles de la guerre d'Algérie, tant vis-à-vis du gouvernement algérien que de l'ensemble des protagonistes et de leurs descendants.

Mais Macron ne veut pas et ne peut pas nommer clairement ce que fut la guerre d'Algérie, une guerre coloniale contre un peuple qui se battait pour son indépendance. Pour reprendre les mots de l'anthropologue Giulia Fabbiano, à propos du discours de Macron aux Harkis, « *il aurait fallu en finir avec cette vision hors sol, à l'allure romantique, de la "guerre d'Algérie", pour reconnaître, dans un récit cadre clair, ce que la colonisation a été : un système sans merci, élaboré pour maintenir une population asservie. Par ailleurs, sans dénonciation de ce système s'affaiblit même la reconnaissance du traitement hostile reçu en France après 1962 (par les Harkis – NDLR), qui n'est que l'émanation directe des logiques discriminatoires expérimentées auparavant, exécutées par des anciens d'Algérie, connaisseurs de la "mentalité musulmane"* ». Appréciation qui rejoint celle portée par Henri Pouillot, militant anticolonialiste : « *Pendant cette Guerre d'indépendance de l'Algérie, la France a tenté de jouer avec les Algériens la pire des pratiques coloniales pour asservir encore un peu plus une partie de la population algérienne* ». ★

Le mot « Harki » désigne une partie des supplétifs engagés dans l'armée française durant la guerre d'Algérie **sans avoir le statut de militaires**. Comme les études des historiens l'ont montré, les raisons de leur « *ralliement* » à la France sont multiples et un certain nombre ont été enrôlés de force. A la fin de cette guerre, la grande majorité des Harkis sont restés en Algérie, ils sont rentrés dans leur village et y vivent, même s'ils pâtissent d'une certaine relégation sociale. Par contre, certains d'entre eux, connus pour leur lourd passé de militants « *zélés* », ayant commis de nombreuses exactions, des tortures... ont été victimes de règlements de compte. Les Harkis qui sont venus en France, souvent avec leur famille, furent majoritairement des engagés volontaires, qui avaient cru aux promesses des autorités militaires de l'époque. Non seulement la France n'a pas tenu ses promesses de les soutenir, de les considérer comme des citoyens français, mais ceux qui ont franchi la Méditerranée, se sont retrouvés dans des camps, des « *villages forestiers* », certains même « *hébergés* » dans des prisons, tous, dans des conditions de vie absolument inhumaines, indignes. ★

Allemagne

À la recherche d'une coalition gouvernementale, au service des monopoles

Une semaine après les élections législatives en Allemagne (26 septembre), les négociations se poursuivaient pour la formation d'une coalition gouvernementale. Le système électoral allemand induit la nécessité d'une coalition entre les principaux partis représentés au Parlement. C'est pourquoi, depuis 1957, le bloc conservateur, de droite – formé par la CDU et la CSU – ou le parti socialiste, le SPD, ont formé des coalitions, incluant parfois les Verts (Grünen), ou le parti libéral de droite (FDP), voire formaient une « grande coalition », CDU-CSU-SPD, comme celle de 2017 qui a fonctionné jusqu'aux élections, avec Merkel comme chancelière. Après seize ans à la tête des coalitions qui ont géré les affaires de l'impérialisme allemand, Merkel a passé la main, tout en bénéficiant d'un important courant de sympathie dans l'électorat. Les résultats issus de ces élections, où la participation a été de l'ordre de 76,5 %, donnent à la fois des indications sur l'état d'esprit des masses et sur les possibilités d'alliances et les compromis qu'elles vont entraîner pour les partis qui aspirent à gouverner.

Dans l'analyse que font nos camarades d'Allemagne, de l'Organisation pour la construction d'un parti communiste des travailleurs d'Allemagne, ils insistent sur le fait que « dans la population grandit l'aspiration au change-

ment et à un changement radical ». Les différents partis l'ont pris en compte dans leur campagne, promettant qu'ils « allaient faire des changements », qu'il n'était pas possible de continuer la même politique. Même des milieux

d'affaires ont fait savoir qu'ils s'accommoderaient d'une coalition SPD-Grünen-FDP. Plusieurs dirigeants de monopoles ont exigé une politique volontariste en matière de « transition écologique », de développement de

l'industrie des microprocesseurs, des biotechnologies, pour que l'économie allemande reste dominante en Europe et compétitive au niveau mondial. Une feuille de route que cette coalition est prête à mettre en œuvre. ★

SPD	25,74 %	Augmentation de 5 % comparativement à ses résultats de 2017. Cette victoire ne peut cacher l'usure de la social-démocratie.	Le SPD et la CDU CSU ne sont plus, à eux deux, majoritaires.
CSU-CDU	24,07 %	En baisse de 9 points : c'est le plus mauvais résultat enregistré par cette alliance. Les divisions s'exacerbent en son sein.	Le dirigeant de la CSU a prétendu pouvoir former une coalition tout en revendiquant le poste de chancelier. Plusieurs responsables de son propre parti l'ont appelé à faire preuve de « réalisme » et de démissionner.
Les Grünen	14,75 %	S'ils font une percée (ils avaient obtenu 8,94 % en 2017), ils espéraient arriver en deuxième position. C'est ce que leur pronostiquaient les sondages.	Pour apparaître comme un parti capable de gérer le pays, ils ont mis en avant leur pragmatisme et leur capacité à faire des compromis, qu'ils ont démontrée dans leur gestion de Länder et de grandes villes. Ce parti est pour l'Otan et pour l'UE.
Le FDP	11,5 %	10,75 % en 2017. Ce parti qui prône une politique néolibérale agressive, de baisse des impôts et de soutien aux entrepreneurs, se dit contre tout salaire minimum et veut limiter l'endettement de l'Etat. Son dirigeant veut cette fois être dans le gouvernement.	Le FDP s'adresse aujourd'hui plus particulièrement à une partie de la jeunesse « active ». Il veut apparaître comme une force de rupture avec la politique de coalition traditionnelle et prône la « modernisation » du pays. Il est en discussion avec les Grünen, et ne sont pas contre une coalition SPD-Grünen-FPD.
Die Linke	4,89 %	Ce parti de gauche « plurielle » (composé de différents courants organisés) avait obtenu 9,24 % en 2017. Ses dirigeants espéraient un résultat à deux chiffres. Même s'il n'atteint pas la barre des 5 %, le mécanisme électoral lui permet de siéger.	Ce parti participe à la gestion de villes et de Länder où il applique une politique d'austérité, de privatisation du logement social notamment à Berlin. Certains de ses dirigeants se sont engagés sur des positions « souverainistes » au moment de la vague xénophobe, anti-immigrés.
AFD	10,35 %	Le parti d'extrême droite a perdu 3,8 % de voix, comparativement à 2017. Il sera encore présent au Parlement. Il continue à réaliser des scores importants dans les Länder de l'Est.	Il n'a pas pu imposer ses thèmes favoris, l'immigration, la haine de l'islam... dans cette campagne. Le fait qu'il ait essayé d'instrumentaliser le mouvement « antivaccin » ne s'est pas traduit électoralement. Ses divisions internes violentes l'ont également desservi. Mais sa dangerosité reste grande, d'autant qu'il a des liens avec les mouvements néonazis.

Equateur

Grève générale contre la « méga politique néolibérale »

Début septembre, le gouvernement Lasso annonçait sa volonté de présenter à l'Assemblée Nationale un paquet de réformes impactant les secteurs des hydrocarbures, des mines, de l'énergie, des télécommunications, des travaux publics et... le droit du travail ! Pour accélérer l'adoption de cette « méga loi », il aurait recours à la procédure d'urgence économique, l'Assemblée ne disposant que de 30 jours pour l'examiner, la rejeter ou l'approuver. Sous cette forme, cette loi ne peut être adoptée par l'Assemblée qui ne permet pas l'inclusion de plusieurs thèmes différents dans une même loi. Mais même si l'assemblée rejette ou modifie cette loi, rien n'empêche le président de la promulguer comme décret-loi, comme le permet la constitution. Et c'est probablement son intention.

Comme l'explique les camarades du PCMLE dans le dernier *En Marche*, cette « méga loi » est un concentré de pensée néolibérale. Elle cherche à ouvrir les portes du pays à la présence du capital transnational dans l'extraction minière, l'exploitation pétrolière et à la vente

des entreprises d'Etat pour tout remettre entre les mains du privé. Les peuples d'Equateur ont montré à de multiples reprises leur opposition aux politiques néolibérales et antipopulaires des différents gouvernements qui se sont succédé. Mais aujourd'hui, « face à un projet de cette ampleur, il leur faut donner une "méga riposte" populaire ».

En juin, les enseignants et les étudiants de l'UNE ont lancé avec force la première riposte (voir La Forge de septembre). Leur grève de la faim a obligé le gouvernement à reconnaître la constitutionnalité des réformes de la LOEI (Loi Organique d'Education Interculturelle), qui reconnaît d'importantes avancées pour les enseignants et l'éducation en général. Mais il s'agit maintenant de la rendre effective, notamment sur l'égalité des salaires pour l'ensemble des enseignants et les autres revendications au bénéfice des étudiants, des familles et de l'ensemble de la communauté éducative. Rassemblements et marches se poursuivent et une nouvelle journée d'action est prévue le 6 octobre.

Le 15 septembre, le Front Unitaire

des Travailleurs (FUT) et les organisations du Front Populaire appelaient à une grande marche pour dénoncer cette « méga loi » de reculs sociaux, de bradage des ressources naturelles du pays et de privatisation des entreprises publiques et exiger que le gouvernement réponde aux aspirations et besoins du peuple. Des concentrations, marches, coupures de route... avec la participation de milliers de manifestants ont eu lieu dans toutes les villes et provinces du pays, mobilisés par une diversité d'organisations comme l'UGTE, la Fédération Nationale des Organisations Paysannes Indigènes et Noires (Fenocin), le Conseil des Peuples et Organisations Indigènes Évangélistes d'Equateur (Feine), des petits producteurs de riz et canne de la Côte, des syndicats de travailleurs conjointement aux syndicats enseignants et étudiants du secondaire et universitaires de la UNE, FESE et FEUE, les Femmes pour le Changement, la Jeunesse Révolutionnaire d'Equateur, des collectifs de jeunes et de femmes, des organisations de défense des droits de l'homme ou de l'environnement...

Au centre des exigences immédiates : la suppression du décret qui permet la hausse mensuelle du prix des combustibles, la remise en cause du Code du travail et le rejet du projet de loi sur les Conditions d'emploi qui entend limiter les droits des travailleurs et faciliter les licenciements, la hausse du budget pour l'Education et le respect de la LOEI, la réouverture de la réserve nationale des produits alimentaires et la fixation de prix minimaux de soutien, permettant aux petits et moyens agriculteurs d'obtenir des prix équitables pour leur production ; et, bien sûr, exiger du gouvernement qu'il respecte ses promesses de campagne, telles que les crédits à 1 % sur 30 ans pour le secteur paysan, la création de sources d'emplois et l'élimination de la pauvreté. Immédiatement après cette mobilisation, le gouvernement a dit vouloir « amplifier » le dialogue avec la FUT et l'ensemble des organisations participantes. Leur réponse : intensifier la mobilisation jusqu'à ce que le gouvernement renonce à sa « méga loi » qui vise à faire retomber la crise sur les épaules des travailleurs et des peuples d'Equateur. ★

Palestine

La résistance revigorée par l'évasion des six prisonniers

Le 6 septembre, six Palestiniens écroués pour actes de résistance se sont enfuis de la prison de Gilboa dans le nord d'Israël, via un tunnel creusé sous un évier et débouchant sur un trou dans le sol à l'extérieur du pénitencier. Ils sont restés en cavale pendant plus de deux semaines, narguant l'armée d'occupation d'une nation qui fait de sa gestion sécuritaire un argument de promotion. Mais c'est grâce à une petite cuillère et à l'exploitation des failles du système de la prison de Gilboa, pourtant la plus sécurisée d'Israël, que les six prisonniers se sont « libérés », comme disent les Palestiniens. Ils ont montré que la résistance, même face à une armée suréquipée, était toujours possible et ont redonné par là-même de l'espoir au peuple

palestinien, devenant ainsi des héros populaires. La « cuillère de la liberté » est d'ailleurs devenu un symbole de la résistance, que ce soit sur les réseaux sociaux où des jeunes partagent des photos où ils brandissent l'outil improvisé et des drapeaux palestiniens, ou sur les murs de Palestine sous forme de fresques. De nombreux rassemblement de soutien se sont organisés de Gaza à Jénine et à Jérusalem. La résistance de la société civile palestinienne s'est relancée autour des prisonniers avec la participation de beaucoup de jeunes, le retour d'anciens militants et en s'appuyant sur plusieurs mouvements sociaux.

Après l'évasion des six prisonniers de Gilboa, l'ensemble des prisonniers palestiniens a subi des mesures de

rétorsion avec le transfert de centaines de prisonniers, l'interdiction des visites, des fouilles et confiscation ou privation de produits essentiels. La tension n'a cessé de monter, des centaines d'incendies étant déclenchés par les prisonniers pour dénoncer le traitement qui leur était infligé. Mais le rapport de force a évolué et en parallèle de l'image de résistance que les évadés remettent en lumière, la menace d'une grève de la faim massive de près de 45 000 prisonniers a poussé l'administration pénitentiaire à accéder à leurs demandes, en particulier en mettant fin aux punitions collectives instaurées suite à l'évasion.

C'est un moment où le peuple palestinien a besoin de notre soutien actif. La campagne pour la libération

de tous les enfants prisonniers d'Israël appelle le **27 novembre à une Journée nationale d'action** avec remise des signatures de sa pétition à l'Élysée qui exige que le gouvernement français fasse pression sur Israël pour faire cesser ce scandale. Nous devons contribuer à en faire un succès, élargir le front de soutien et inviter le plus grand nombre à rejoindre les 20 000 premiers signataires de la pétition en ajoutant leur signature sur la version électronique de la pétition Renforçons le mouvement de solidarité pour que le gouvernement israélien cesse sa politique de terreur ! ★

La pétition est en ligne sur la plateforme **change.org** (<https://chng.it/s6pnNk2y6j>). Signez-la et partagez-la massivement !

Tunisie

La dérive autoritariste se confirme

Nous publions l'article que nos camarades du Parti des Travailleurs de Tunisie nous ont envoyé.

Un peu plus de deux mois après le coup de force du 25 juillet par lequel le Président de la République Kais Saïed a démis le chef du gouvernement Hichem Mechichi et gelé pour un mois les activités du parlement tout en levant l'immunité parlementaire à ses membres, la feuille de route du président semble toujours floue, voire inexistante.

Le premier mois passé, le président s'est contenté de proroger les premières mesures et, en l'absence d'une Constitution, les affaires publiques sont gérées au moyen de décrets-lois promulgués par le président. Il a fallu attendre un mois de plus pour le voir en publier le plus important : le décret-loi 117 du 22 septembre 2021 portant sur l'organisation provisoire (sans qu'aucune date limite ne soit fixée) des pouvoirs publics.

Aussitôt annoncé, aussitôt dénoncé par des partis politiques, des organisations de droits de l'homme, par de nombreuses associations de la société civile, par des juristes qui voient dans ce décret l'instauration d'un pouvoir autoritariste dans lequel le président de la République s'accapare la totalité des pouvoirs. Il est le chef unique de l'exécutif : il désigne le chef du gouvernement dont la tâche essentielle est d'appliquer les politiques établies par le président, il nomme les ministres et les secrétaires d'État et il préside le conseil des ministres.

En annulant la constitution de 2014, il s'accapare les compétences du parlement et devient l'unique législateur par la promulgation de décrets-lois dans tous les domaines comme la

ratification des conventions, l'organisation de la justice, l'organisation de la presse et de l'information, l'organisation des partis, des syndicats et des associations, la loi électorale, l'organisation des forces armées, les libertés et les droits humains, l'état civil, le pouvoir local, les instances constitutionnelles, le budget. Et ce en l'absence de toute instance de contrôle après la dissolution par ce même décret de « l'instance provisoire de contrôle de la constitutionnalité des lois » qui exerçait en l'absence de la Cour Constitutionnelle. Le texte précise que ces décrets-lois ne peuvent faire l'objet ni de rejet, ni de recours devant aucune juridiction.

Quant au pouvoir judiciaire, il n'échappe pas non plus à l'emprise du président puisque c'est lui-même qui désigne le ministre de la justice qui se trouve à la tête de tout l'appareil judiciaire. Finie donc la séparation même formelle des pouvoirs qui est à la base de tout État de Droit.

Toutefois, la liesse avec laquelle les mesures présidentielles du 25 juillet ont été accueillies et qui continue, bien que de façon plus nuancée, fait que la résistance tarde à s'organiser ; le peuple ne voyant dans ces mesures que l'éviction du parti islamiste et ses alliés du pouvoir. En effet, ceux-ci avaient une mainmise totale sur tous les appareils de l'État : parlement, gouvernement, à travers lesquels ils ont mené, des années durant, des politiques de destruction systématique de toutes les potentialités du pays. Voilà pourquoi les mesures du 25 juillet ont été ressen-

ties comme un soulagement sans même se demander ce qu'il allait s'en suivre. Ce qui brouille encore plus les pistes, c'est l'hétérogénéité des forces qui s'opposent à ces mesures, et il va de soi que les islamistes soient les premiers puisqu'ils perdent leur position prédominante. Et il n'est pas facile d'expliquer à la foule enthousiaste qu'être contre les mesures prises par le président n'est pas synonyme de soutien aux forces réactionnaires qui détenaient le pouvoir.

Défendre une ligne indépendante qui refuse à la fois le pouvoir déchu des islamistes et le pouvoir montant du président populiste se présente comme un véritable défi que les forces révolutionnaires doivent pouvoir relever, tâche certes difficile, mais pas impossible. En effet, en dépit de ses déclarations répétées, le Président de la République, n'a pas progressé d'un pouce dans la lutte contre la corruption ou contre l'impunité régnante dans le dossier des martyrs de la révolution qu'il a toujours instrumentalisé, jusque dans sa campagne électorale, les assassinats politiques et le terrorisme. Et il n'a surtout pas avancé de programme clair sur la manière de faire face à la crise économique qui sévit en Tunisie depuis des années. Or, ce sont là les véritables attentes de ce large public qui lui est aujourd'hui inconditionnel et qui risque de ne pas le rester bien longtemps.

Les seules parties qu'il a tenu à rassurer, c'est le patronat, dont il a exhorté à maintes reprises le patriotisme, et les puissances étrangères

« amies » de la Tunisie auprès desquelles il a rappelé que la Tunisie ne changera pas ses alliances stratégiques. Toute cette politique est menée sous le slogan « le peuple veut » et « il sait ce qu'il veut ». L'animosité du président vis-à-vis des partis politiques, qu'il tient pour responsables de la situation, fait qu'aucune concertation possible quant à l'avenir du pays n'est à l'ordre du jour, même avec ceux qui le soutiennent sans réserve et qui ne sont aucunement inquiétés par cette dérive vers le pouvoir autoritaire d'un seul homme.

Si bien que, dans toutes ses déclarations et prises de position publiées au lendemain de ce coup de force, le Parti des travailleurs, tout en rappelant la responsabilité du mouvement En-nahdha et de ses alliés, pendant la dernière décennie, dans l'effondrement terrible de la situation du peuple et du pays sur tous les plans, demande à ce qu'elle soit jugée en conséquence, mais il affirme son rejet de cette dérive autocratique. Il réitère son attachement aux revendications de la révolution et son engagement à la réalisation de ses objectifs dans le cadre d'un programme politique, économique, social et populaire alternatif. Il appelle l'ensemble des forces politiques, sociales, civiles, démocrates et progressistes à se rassembler pour affronter ce nouveau processus et mettre fin à cette manipulation périlleuse de l'avenir du peuple et du pays. ★

Tunis, septembre 2021

Guinée

Alpha Condé renversé par un putsch

Dans une note économique de février 2021 destinée aux investisseurs, la Coface met en exergue les points forts de la Guinée : un tiers des réserves mondiales de bauxite, des gisements de fer, d'or, de diamants, d'uranium et de pétrole encore largement inexploités, un potentiel hydro-électrique important. Mais dans « l'appréciation du risque », elle évoque « sa dépendance à la demande chinoise de bauxite » et les « tensions exacerbées par le troisième mandat d'Alpha Condé ». C'est dans ce contexte qu'est intervenu le coup d'Etat du 5 septembre 2021 qui a démis Alpha Condé (83 ans), en poste depuis 2010.

Depuis 2019, dès l'annonce de la candidature d'Alpha Condé pour un troisième mandat, des manifestations se sont multipliées. Mettant beaucoup de monde dans la rue, elles ont été très violemment réprimées. Beaucoup de manifestants qui s'affrontaient aux Forces de Défense et de Sécurité déployées en masse ont été tués et de nombreux autres, blessés. Ce vaste mouvement de contestation s'est poursuivi jusqu'au scrutin de novembre 2020. Il a continué après la réélection contestée d'Alpha Condé. Jusqu'au coup d'Etat du 5 septembre. L'homme fort en est un ex-caporal de la Légion étrangère française devenu chef des Forces Spéciales guinéennes sous Alpha Condé, chargé, notam-

ment, de la lutte contre le terrorisme. Comme son « homologue » malien Assimi Goïta, il fait partie de cette génération de jeunes officiers africains qui prennent leurs distances par rapport à l'usure des vieux dirigeants à la tête des Etats néocoloniaux. Ils ont du mal à supporter l'arrogance des militaires étrangers, notamment celle des officiers français qui « ont des attitudes hautaines et se prennent pour le colon qui sait tout, qui maîtrise tout » (1).

Mamady Doumbouya tente de donner des gages sur sa volonté d'en finir avec les crimes économiques et de sang. Mais le peuple guinéen, qu'il a pris de court, reste partagé et sceptique sur ses déclarations de bonnes intentions. Il a été échaudé par les belles promesses et les illusions cultivées en son temps par Alpha Condé et son « consultant », Bernard Kouchner, perçu à l'époque comme le « vice-président » de la Guinée.

Quand les divisions sont trop fortes au sein de la bourgeoisie et qu'il n'y a pas de forces révolutionnaires capables d'entraîner les masses en colère vers une issue démocratique et populaire, ce sont souvent les militaires qui tranchent. Mais aucun peuple, dans aucun pays, n'a jamais vu un putsch amener la démocratie et la rupture avec l'impérialisme.

C'est une des leçons que nous tirons de ce qui se passe au Burkina où

l'insurrection populaire a chassé Compaoré et où la mobilisation a mis en échec la tentative de coup d'Etat de septembre 2015. Un des éléments déterminants y est l'action du PCRV et des forces révolutionnaires, démocratiques et anti-impérialistes qui organisent la contestation populaire dans la perspective d'une rupture avec l'impérialisme et de l'instauration d'une démocratie populaire.

Nous soutenons les justes aspirations du peuple guinéen. Notre solidarité



passé aussi par la lutte contre les ingérences impérialistes, notamment l'impérialisme français ! ★

1- Intervention de Mamady Doumbouya dans un colloque sur « la prise en compte de l'interculturalité dans les actions militaires » organisé à l'Ecole de guerre de Paris en 2017.

Impérialisme français bas les pattes !

Sur le plan militaire, il y a des accords de coopération franco-guinéens et la France a participé à la réforme du secteur de la Sécurité. Un contingent guinéen est présent au Mali dans le cadre de la MINUSMA.

Sur le plan économique, de nombreuses entreprises françaises sont présentes en Guinée. Bolloré y contrôle le port de Conakry. Mais il n'est pas le seul. D'autres prédateurs y font affaire : dans le BTP (SOGEA-SATOM, Colas, Matière, Leduc), dans la banque (Société Générale, BNP Paribas), dans la téléphonie (Orange), le transport (CMA-CGM, AF), l'industrie pharmaceutique (Laborex), les hydrocarbures (Total), l'agro-industrie (Castel, Nutriset)... (Liste citée par l'ambassadeur de France aux Rencontres d'Affaires de Guinée en 2019).

Certains se prennent à croire que la « transition guinéenne » pourrait stabiliser la situation et la rendre plus propice aux affaires. Mais pour ce qui concerne l'impérialisme français, la concurrence, notamment chinoise, sera rude. ★

Affaire des mercenaires russes

Les tensions montent entre la France et le Mali

Le 25 septembre, dans une prise de parole aux Nations unies (ONU), Choguel Kokalla Maïga, Premier ministre du Mali, a vertement critiqué la France. Il a parlé « d'abandon en plein vol » pour qualifier « la nouvelle situation née de la fin de Barkhane ». Il a dénoncé le manque de concertation « plaçant le Mali devant le fait accompli » et indiqué que cela l'obligeait « à explorer les voies et moyens pour mieux assurer la sécurité de manière autonome avec d'autres partenaires ». Les nouvelles autorités issues du coup d'Etat du 24 mai 2021, ont ainsi laissé entendre qu'elles pourraient recourir aux mercenaires de la société russe Wagner.

Parlant « d'hypocrisie », de « mauvaise foi », d'accusations « inacceptables » et « indécentes », Florence Parly a répondu en accusant le Mali de « s'essuyer les pieds sur le sang des soldats français ». Quelques jours auparavant, le ministre des Armées avait rencontré à Bamako son homologue malien pour exiger que son gouvernement renonce aux services des paramilitaires russes.

Jean-Yves Le Drian a, de son côté, déclaré que l'intervention de Wagner au Mali serait « incompatible » avec le maintien des troupes françaises !

L'impérialisme français en grande difficulté

Pendant l'été, les attaques imputées aux djihadistes se sont poursuivies et le nombre des civils tués a continué à croître (encore 51 villageois tués en août dans la commune de Ouatagouna). A la mi-septembre les autorités françaises ont annoncé avoir éliminé Adnan Abou Walid al-Sahraoui, considéré comme le commanditaire de la plupart des attaques menées dans la zone frontalière entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Macron l'a présenté comme un « coup décisif » porté au groupe État islamique au Grand Sahara, mais quelques jours après, un soldat français était tué, dans cette même zone.

De plus en plus mal supportée par la population, la présence militaire française a accéléré la décomposition de l'Etat malien. Elle a généré une économie de guerre propice à la cor-

ruption à tous les niveaux et fait de nombreuses victimes « collatérales » dans la population civile. Le Président et les militaires français sont placés devant un dilemme. Ils savent que cette guerre n'est pas gagnable, mais partir aujourd'hui serait perçu comme un échec militaire et politique majeur (9 ans pour rien !). Inquiets des bons liens des militaires maliens avec la Russie, l'impérialisme français n'a, par ailleurs, aucune intention de laisser la place.

En espérant qu'il en sorte une présidence malienne plus « amicale », la France fait pression pour que les élections qui doivent mettre un terme à la Transition aient bien lieu à la date initialement annoncée du 22 février 2022. Mais personne ne croit le moins du monde que ces élections puissent, aujourd'hui, être organisées dans des conditions satisfaisantes, alors même que l'Etat malien ne contrôle plus qu'un tiers du territoire national et qu'il n'existe pas de listes électorales... C'est dans ce contexte que des milliers de manifestants sont descendus dans la rue le 22 septembre pour protester contre « l'ingérence internationale » et soutenir le

colonel Goïta, président de la Transition.

Macron comptait sur Takuba et l'UE pour se désengager un peu de ce bourbier, mais aucun Etat n'est vraiment pressé de venir s'y enliser. Une éventuelle intervention des mercenaires russes, qu'ils ont déclarée « inacceptable », inquiète les pays qui participent aux forces spéciales européennes, mais leur donne également prétexte pour ne pas trop s'engager. L'Allemagne et l'Estonie ont déjà dit que ça les conduirait à réexaminer leur présence au Mali.

L'impérialisme français n'a donc pas d'autre solution que de poursuivre la réorganisation de son dispositif militaire au Sahel, en quittant les bases les plus au nord du Mali (Kidal, Tombouctou et Tessalit) et en se repliant sur la zone des Trois frontières, entre la Mali, le Burkina Faso et le Niger où se trouve le commandement américain. Il est en grande difficulté, mais toujours aussi dangereux. Le peuple malien doit pouvoir construire son avenir sans ingérence impérialiste. Plus que jamais nous disons donc : **armée française hors du Mali et du Sahel !** ★

Pourquoi parler de prolifération nucléaire quand il s'agit de sous-marins à propulsion nucléaire ?

Le traité de non-prolifération nucléaire, que l'Australie a signé en 1973, n'interdit pas l'acquisition de ce type de sous-marin. La question se pose pour les réacteurs qui utilisent de l'uranium hautement enrichi (HEU), qui atteint des niveaux proches ou supérieurs à 90 %. Ce seuil est à rapprocher de celui de l'uranium « militaire », celui qui est utilisé dans la fabrication des ogives nucléaires. La technologie utilisée pour les réacteurs des sous-marins nucléaires français et chinois est celle de l'uranium faiblement enrichi (LEU).

Les sous-marins nucléaires dont l'Australie veut se doter sont de fabrication US ou britannique, donc avec de l'uranium hautement enrichi. Selon les études d'un chercheur de l'université de Princeton, « une flotte entre 6 et 12 sous-marins nucléaires, dans un programme estimé à trente ans, nécessitera entre 3 et 6 tonnes d'HUE. L'agence internationale de l'énergie atomique (IAEA) stipule que 25 kg d'HUE permettent de fabriquer une arme nucléaire (même si les USA n'en utilisent que 12 kg en moyenne) ». Autrement dit, les sous-marins nucléaires vendus à l'Australie nécessitent 120 à 140 fois la quantité

d'HUE nécessaires à la fabrication d'armes nucléaires.

L'Australie est également signataire du traité d'interdiction des armes nucléaires dans la zone du Pacifique Sud (1986). Il interdit le stationnement de toute arme nucléaire sur le territoire des Etats signataires du traité. C'est notamment le cas de la Nouvelle-Zélande qui interdit à tout bateau ou sous-marin à propulsion nucléaire d'accéder à ses ports. Que va peser ce traité quand les sous-marins US australiens seront intégrés dans le dispositif US comme le sous-tend le pacte AUKUS, basé sur l'interopérabilité des matériels et de ceux qui les servent.

Côté britannique, le gouvernement Johnson a bruyamment annoncé en mars, au moment du Brexit, une actualisation de la stratégie militaire de l'impérialisme britannique, sur l'air d'un « Britain is back », en mettant en avant les potentialités de développement de l'influence britannique dans le Commonwealth. Il a annoncé notamment une augmentation de 40 % de l'arsenal nucléaire britannique, en passant de 180 à 260, le nombre d'ogives nucléaires, pour faire face notamment « à la menace

de la Russie ». Les perspectives ouvertes par le marché des sous-marins pour l'Australie ont de quoi satisfaire les monopoles d'armement britanniques – Rolls Royce, British Aerospace... – dans un contexte économique global difficile, lié notamment aux conséquences du Brexit. Le mouvement antinucléaire britannique, qui mobilise depuis des années contre la course à l'armement nucléaire¹ a pris position pour dénoncer cette politique.

L'AUKUS et les sous-marins nucléaires provoquent des tensions avec plusieurs pays

La majorité des régimes en place dans la zone Asie-Pacifique, ne sont pas démocratiques, loin s'en faut ; ils ne cachent pas leur hostilité à la Chine, mais ils n'apprécient pas d'être mis dans « l'œil du cyclone » de la rivalité économique et surtout militaire entre les USA et la Chine. A cela s'ajoutent les rivalités entre ces pays, dont certaines sont anciennes. La puissance régionale qui espère profiter de cette situation est l'Inde,

dirigée par un gouvernement nationaliste, répressif, qui doit tenir compte d'une forte opposition ouvrière, paysanne et populaire, à sa politique ultralibérale. Modi est littéralement courtisé par Biden, qui veut en faire un contre-poids à la Chine. Dans la stratégie US, l'Inde est un des pivots de la zone Indo-Pacifique, mais elle a des liens économiques très importants avec la Chine, qu'elle ne peut pas rompre. C'est le cas de tous les Etats de cette vaste région, y compris le Japon.

Bref, si l'impérialisme US reste la première puissance mondiale, notamment sur le plan militaire, il se heurte à une situation complexe et n'a plus les moyens de « dominer le monde » en brandissant la menace de ses armes de destruction massive, notamment envers sa principale rivale économique, la Chine. ★

1- Parmi les organisations qui se battent sur ce terrain, il y a notamment la CND (campagne pour le désarmement nucléaire), dont sont membres des élus du parti travailliste. Ils sont minoritaires dans un parti qui ne remet pas en cause ni l'appartenance à l'Otan, ni la force de frappe nucléaire britannique, ni l'alignement sur les USA.

Nous reproduisons des extraits des articles que nous avons consacrés à la vente des sous-marins à l'Australie. En mai 2016 (La Forge 573), date de son annonce, nous avons titré :

« Le contrat du siècle pour DCNS ! »

« En remportant l'appel d'offres ouverts par l'Australie pour la fabrication de 12 sous-marins d'attaque, le groupe industriel DCNS (héritier des arsenaux français, détenu majoritairement par l'Etat français et le groupe Thalès), spécialisé dans l'industrie militaire navale, prend une sérieuse option sur ce que le gouvernement et de nombreux médias ont qualifié de contrat du siècle. S'élevant à environ 34 milliards d'euros ce contrat confirme, à l'instar des ventes récentes de Rafale notamment au Moyen Orient, la part grandissante de l'industrie d'armement dans l'économie françaises. Le modèle de sous-marin qui sera livré à l'Australie à partir de 2030 est une version à propulsion classique (diésel et électrique) du sous-marin d'attaque à propulsion nucléaire de dernière génération de la marine française, le Barracuda. Le choix du sous-marin français a nécessité non seulement l'adhésion des autorités australiennes, dont l'objectif est de moderniser et de doubler sa flotte de grands sous-marins d'attaque, mais aussi l'assentiment des Etats Unis dont les industriels seront en charge de la fabrication du système d'armement des sous-marins.

Dans le contexte d'une compétition

difficile face à ses concurrents allemands et surtout japonais, l'industriel français n'a pu emporter la décision qu'au prix de concessions, que ce soit sur le transfert de technologie, le lieu de construction des sous-marins (dont 11 seront assemblés en Australie méridionale) ou le montant total du contrat. Malgré cela, les retombées de ce contrat qui devrait s'étaler sur une durée de 50 ans, pour DCNS et ses sous-traitants, devraient être de l'ordre de 8 milliards d'euros et concernent la conception des sous-marins, leur maintenance ainsi que la formation des équipages ». (...) Comme c'est le cas pour chaque contrat d'armement conclu avec un pays étranger, la vente des sous-marins de DCNS comporte un volet géostratégique très important pour l'impérialisme français. Ce contrat se place en effet dans un contexte d'aiguinement des tensions inter impérialistes dans la région Asie-Pacifique, provoqué notamment par la montée en puissance de l'impérialisme chinois désormais en mesure de contester l'hégémonie américaine dans cette région. Ce contrat scelle une coopération étroite entre les industries navales et les marines françaises, australiennes et américaines pour les prochaines

décennies. Il permet à l'impérialisme français de renforcer significativement ses positions et ses alliances dans cette région du monde ».

Dans La Forge 608, de juillet août 2019, nous sommes revenus sur cette dimension :

« A ce propos, il faut souligner la tournée du Charles-de-Gaulle dans cette vaste zone pour, comme l'a dit Parly, affirmer la défense militaire de ce que l'impérialisme français considère comme ses "possessions" et de ses "intérêts économiques vitaux", tout en essayant de vendre des armes aux Etats intéressés à ne pas trop dépendre des USA ou de la Chine». (...)

La militarisation des mers, nous y sommes ! C'est le responsable du groupe aéronaval autour du Charles-de-Gaulle qui a tenu ces propos martiaux, lors de la tournée dans l'Océan Indien, de Toulon à Goa (Inde), Singapour, la Malaisie, le Japon, l'Indonésie, l'Australie, Djibouti et l'Egypte.

Plusieurs manœuvres navales ont été organisées, avec la VII^{ème} Flotte US, le Canada, le Japon, l'Australie, ainsi

qu'avec les flottes de chaque pays, pour améliorer « l'interopérabilité » des forces navales (sous-marins compris) et promouvoir les armements français.

La ministre Parly (...) a expliqué, en termes typiquement néocoloniaux, les objectifs de l'impérialisme français dans cette zone : nous avons des territoires, plus de 1,6 million d'habitants, plusieurs îles de différents statuts, de vastes zones économiques exclusives et la responsabilité qui va avec. C'est notamment le rôle des 7 000 militaires qui y sont déployés, notamment sur trois bases. Mais l'impérialisme français n'a pas les moyens de déployer les mêmes forces que l'impérialisme US (60 % de ses forces militaires sont déployées dans le Pacifique, avec une kyrielle de bases) ni d'aller à la confrontation avec la Chine, qui a réussi à développer en quelques années une force navale aussi importante que la sienne. C'est pourquoi, la doctrine mise en œuvre est celle de la coopération régionale qui, comme le souligne une experte de cette région, est fortement ancrée dans les exportations d'armements. Dès lors, on comprend pourquoi l'impérialisme français ne veut en aucun cas « lâcher » ses « possessions », notamment la Kanaky. ★

La vente des sous-marins à l'Australie

Plus de militarisation et de prolifération nucléaire

« Coup de poignard dans le dos », « trahison impensable entre alliés »... le meilleur commis voyageur des industriels d'armement français – Le Drian – et la ministre de la défense – F. Parly – se répandent depuis le 15 septembre sur les médias pour dire tout le mal qu'ils pensent de la décision du gouvernement australien d'annuler le « contrat du siècle » au profit des USA et de leur allié britannique. Ces derniers ont proposé de vendre 8 sous-marins à propulsion nucléaire, de les équiper de missiles de croisière longue portée Tomahawk et de renforcer la coopération militaire dans le cadre d'une alliance – l'AUKUS – acronyme de « Australie, Royaume-Uni et USA ».

Camouflet économique et diplomatique

C'est d'abord un camouflet pour les monopoles français de l'armement militaire naval, autour de Naval Groupe, engagés dans le contrat de fabrication de 12 sous-marins à propulsion diesel-électrique, sur la base du modèle Barracuda (1) en service dans la Marine nationale. Des chiffres ont circulé, certains confondant les dollars australiens avec les dollars US, toujours est-il que Naval Groupe escomptait empocher quelque 8 milliards d'euros, avec un calendrier de livraison du premier grand sous-marin dès 2023 et une cadence de livraison d'un sous-marin tous les deux ans, jusqu'en 2030.

Mais c'est aussi un camouflet pour la politique internationale de l'impérialisme français dans la zone Asie-Pacifique, où il pensait pouvoir jouer sa partition dans « la cour des très grands », en l'occurrence les USA et la Chine. Cette politique ambitionnait de conclure une alliance politico-militaire avec l'Australie (2), puissance régionale du Pacifique, basée précisément sur la vente, la construction et la maintenance des sous-marins, assorties de transferts de technologies, dans le cadre d'un accord de cinquante ans. C'est cette ambition qui vient d'être publiquement et brutalement remise en cause, par les dirigeants étasuniens, qui ont voulu rappeler que l'impérialisme US était « chez lui » dans cette vaste zone et qu'il n'entendait pas partager cette hégémonie, face à sa principale rivale mondiale, la Chine. Autrement dit, que la « troisième

voie » prônée par les dirigeants de l'impérialisme français, n'avait pas lieu d'être dans cette zone.

La politique US de « containment » de la Chine

Les dirigeants australiens en sont convaincus, eux qui, depuis 1945, se sont mis sous la « protection » des USA, après celle du Royaume-Uni. Et si, en 2006, la Chine est devenue le premier partenaire commercial de l'Australie, qu'un accord de libre-échange a été conclu entre les deux pays en 2015, les tensions n'ont cessé de croître à partir de 2018 et plus encore en 2020, avec la publication du « livre blanc de la défense » australien qui augmente les moyens militaires et renforce les liens avec les USA. Puis l'Etat central a annulé des contrats économiques passés par des autorités territoriales australiennes avec la Chine (dans le cadre des « routes de la soie »). Le gouvernement a de plus en plus dénoncé les « ingérences chinoises », se rapprochant de plus en plus de Taïwan et a lancé, en juillet 2020, la « demande d'une enquête internationale indépendante » sur l'origine du coronavirus, pointant de façon explicite la Chine.

La vente de sous-marins d'attaque « made in France » annoncée en 2016 et constamment confirmée jusqu'à ces derniers jours, participait déjà à la militarisation de cette vaste région. Mais la nouvelle donne créée par la mise en place d'une alliance militaire forte entre l'Australie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, basée notamment sur des sous-marins à propulsion nucléaire fournis – et vendus – par les USA et le Royaume-Uni, constitue une menace plus grande encore pour la Chine et l'ensemble des pays et des peuples de la région. C'est un pas supplémentaire dans la politique de tension étasunienne contre la Chine et d'affirmation de la volonté d'hégémonie de l'impérialisme US qui met ses alliés devant le fait accompli, comme Biden l'avait déjà fait en accélérant le départ des troupes US d'Afghanistan.

« La France reste dans l'Otan »

Macron a laissé ses ministres monter au créneau, pour se ménager une porte de sortie de cette crise diplo-

matique et politique entre l'impérialisme US et l'impérialisme français. Il ne lui a pas échappé que les gouvernements des Etats membres de l'UE et les dirigeants de ses institutions ont évité de s'engager trop ouvertement à ses côtés (3). Il ne veut pas davantage couper les ponts, ni avec les USA, ni avec l'Otan, dont le soutien logistique et dans le domaine du renseignement est essentiel aux troupes françaises engagées au Sahel. C'est pourquoi, Parly a rapidement balayé l'idée d'une « sortie de l'Otan ».

Boris Johnson a lancé l'idée d'associer la France à l'AUKUS, étant donné qu'elle est militairement présente dans cette vaste zone de l'Asie-Pacifique à travers ses colonies et que les armées françaises, notamment la marine, ont participé à d'importantes manœuvres qui étaient elles-mêmes élargies à d'autres Etats. S'agit-il d'un ballon d'essai ou d'une boutade johnsonienne qui ne veut pas envenimer les relations de son pays avec la France ? En tout cas Macron n'a pas manqué d'insister sur la nécessité d'un front d'Etats pour contenir l'expansion de la Chine. Il rejoint aussi Biden sur l'importance à donner à l'Inde, gros acheteur d'armes (le montant du contrat de vente de 36 Rafale à l'Inde s'élève à 7,9 milliards d'euros), même si, là encore, la concurrence sera très forte entre monopoles US et français.

L'expérience montre qu'entre l'annonce de contrats mirifiques et leur concrétisation, il s'écoule des années et que rien n'est « gravé dans le marbre ». Ceci dit, il y a une continuité évidente dans la stratégie US, concernant l'endiguement de la Chine. Trump avait mené une politique économique agressive, avec des interdictions d'exportation de matériels stratégiques, ou d'importation de matériels chinois, par un grand nombre d'alliés de l'impérialisme US (comme Huawei banni du marché de la 5G). Biden poursuit cette politique et tisse des alliances militaires avec des pays de la zone Asie-Pacifique.

Le contrat des sous-marins nucléaires ouvre une nouvelle phase dans le domaine de la prolifération nucléaire. Elle concerne un pays qui, pour le moment, n'a aucune centrale nucléaire, qui ne maîtrise pas le nucléaire militaire, qui va dépendre entièrement des USA qui enrichissent l'uranium extrait du sous-sol australien (troisième producteur mondial), pour obtenir un

combustible hautement enrichi. Cela ne peut qu'inciter d'autres alliés des USA à vouloir bénéficier des mêmes armes : le Japon, la Corée du Sud, sont déjà sur les rangs. L'impérialisme US use de son poids économique et militaire pour entraîner ses alliés dans cette course aux armements et à la militarisation. Il multiplie les alliances agressives régionales qui « complètent » l'Otan. La « défense européenne » sans cesse mise en avant par Macron s'inscrit dans cette logique, résumée par le communiqué Macron-Biden : « Washington reconnaît qu'il est nécessaire que la défense européenne soit plus forte et plus performante, en contribuant de manière positive à la sécurité transatlantique et mondiale et en complétant le rôle de l'Otan ».

Les réactions et les dénonciations de ce coup d'accélérateur de la militarisation et de la prolifération nucléaire se multiplient. Les conséquences sont analysées, des pistes de riposte sont étudiées.

Nous retenons quatre axes à expliquer, à développer et à traduire en mobilisations :

La dénonciation de la politique de militarisation qui, entre autres, engloutit d'énormes richesses, au détriment des besoins sociaux.

La dénonciation de la politique nucléaire, notamment le nucléaire militaire, qu'il soit utilisé comme carburant à des vaisseaux, des bâtiments... ou comme explosif.

La dénonciation des alliances militaires, à commencer par l'Otan : il faut que la France quitte cette alliance militaire dominée par l'impérialisme US.

La coordination des mobilisations au niveau international. ★

1- Les sous-marins de la Marine sont à propulsion nucléaire. Quatre sont en plus lanceurs de missiles nucléaires, le M51.

2- En 2012, Juppé, au nom du gouvernement français signait un « partenariat stratégique » avec le premier ministre australien.

3- La quasi-totalité des dirigeants des Etats membres de l'UE veut absolument que le « conseil américano-européen sur les technologies et le commerce », prévu fin septembre, se tienne. L'initiative avait été lancée par Biden au cours de son périple européen en juin dernier.